

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Isère en Tarentaise

Programme d'Etudes Préalables au PAPI



II - Rapport gouvernance, stratégie et programme d'actions

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

Mars 2022

Table des matières

1. La gouvernance du PEP.....	6
1.1. Structure porteuse.....	6
1.2. La Maîtrise d’ouvrage des opérations	6
1.3. Une structuration de la compétence GEMAPI à l’échelle du bassin versant	6
1.4. Les instances de pilotage et de suivi du PEP PAPI.....	7
1.4.1. Le comité de pilotage.....	7
1.4.2. Le comité technique.....	7
2. La démarche d’élaboration du PEP PAPI.....	9
2.1. Eléments de contexte	9
2.2. Animations menées pour l’élaboration du PEP PAPI	9
2.3. Un PEP PAPI construit et concerté avec les acteurs.....	10
3. La stratégie et le programme d’actions.....	12
3.1. Principes et enjeux de gestion	12
3.2. Le programme d’actions.....	13
3.2.1. Déclinaison de la stratégie par axe d’intervention du PAPI.....	13
3.2.1.1. <i>Axe 0 : Animation de la démarche PAPI</i>	<i>13</i>
3.2.1.2. <i>Axe1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i>	<i>14</i>
3.2.1.3. <i>Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations</i>	<i>15</i>
3.2.1.4. <i>Axe3 : Alerte et gestion de crise</i>	<i>16</i>
3.2.1.5. <i>Axe 4 : Prise en compte des risques d’inondation dans l’urbanisme.....</i>	<i>16</i>
3.2.1.6. <i>Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</i>	<i>17</i>
3.2.1.7. <i>Axe 6 : Ralentissement des écoulements.....</i>	<i>18</i>

3.2.1.8.	<i>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection.....</i>	<i>19</i>
3.2.2.	Le contenu du programme d'action	19
3.2.3.	Un programme d'études sur les risques d'inondation amorcé.....	21
3.2.4.	Localisation des actions.....	22
3.2.5.	Calendrier de mise en œuvre des actions	28
3.2.6.	Le montant du PEP PAPI et son organisation financière.....	31

4. Compatibilité du PEP PAPI avec les documents cadre supérieurs et les programmes d'interventions des bassins limitrophes..... 33

4.1.	Analyse de compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)	33
4.2.	Analyse de compatibilité du PEP PAPI avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée	33
4.3.	Analyse de compatibilité avec les territoires limitrophes	35

1. La gouvernance du PEP

1.1. Structure porteuse

Comme détaillé dans le rapport de présentation du territoire (partie 1.3.3), le syndicat de l'APTV dispose dans ses statuts, des compétences lui permettant de coordonner et de piloter les politiques de l'eau et des cours d'eau. Depuis la création de l'APTV, 3 programmes plurinuels à l'échelle du bassin versant ont été portés par l'APTV : deux PAPI et un Contrat de Bassin Versant. De plus, l'APTV a instauré une nouvelle carte de compétence pour accompagner techniquement et administrativement les programmes d'intervention des structures GEMAPIENNES. Riche de ces expériences en matière de la gestion des outils de planification sur l'eau et les cours d'eau et plus récemment dans l'accompagnement à la gestion des actions opérationnelles, le syndicat occupe une place centrale dans la gestion globale du grand cycle de l'eau.

Pour ces raisons, c'est le syndicat de l'Assemblée de Pays de Tarentaise Vanoise qui porte l'actuel programme d'études préalables au PAPI à l'échelle de la vallée. Sa légitimité est liée à ses missions historiques et actuelles. Ce portage du PAPI par l'APTV a d'autant plus de sens que l'APTV assure d'autres politiques publiques et notamment la compétence d'aménagement du territoire (SCOT).

L'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise a déclaré son intention d'élaboration d'un nouveau PAPI sur la Tarentaise à partir de février 2020, et a confirmé son engagement en décembre 2021 pour s'inscrire dans les conditions de la deuxième version du CCTP PAPI 3^{ème} génération.

1.2. La Maîtrise d'ouvrage des opérations

Plusieurs acteurs interviennent dans le PEP PAPI de l'Isère en Tarentaise. Ce programme d'études préalables au PAPI répond en premier lieu **aux besoins des structures GEMAPIENNES** du bassin versant. Ces dernières assurent la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité des actions locales. Dans son rôle de coordination et d'animation à l'échelle du bassin versant, **l'APTV porte des actions transversales et des études de bassin**. Au-delà de son rôle de partenaires financiers au PAPI, l'Etat et ses services décentralisés tel que le service de prévision des crues des Alpes du Nord assurent l'élaboration de certaines actions.

Enfin, **des communes du bassin** seront incitées à élaborer des actions du PEP PAPI, notamment pour les missions d'information préventive et de gestion de crise.

Pour coordonner, mettre en œuvre et piloter ce programme d'études préalables au PAPI, l'APTV mobilise plus de 3 ETP sur toute la durée du PAPI. Cet investissement marque l'importance qui est accordée aux enjeux de prévention des inondations.

Les lettres d'engagement des maîtres d'ouvrages sont jointes en annexe 1 de ce rapport.

1.3. Une structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant

Pendant la durée de vie du PEP PAPI, des évolutions organisationnelles et de maîtrise d'ouvrage peuvent se mettre en place. En effet, les intercommunalités du bassin et l'APTV ont engagé une étude de structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Isère en Tarentaise. Ces réflexions permettront vraisemblablement de développer une structure syndicale qui porte l'intégralité

de la compétence GEMAPI tel que les EPAGE. Ce projet de structure syndicale pourrait voir le jour à compter de 2023.

Pour ces raisons, les maîtrise d'ouvrage actuellement identifiées dans ce dossier de PAPI évolueraient vers cette structure syndicale. Par ailleurs, la structuration de la compétence GEMAPI a pour vocation de rassembler l'intégralité des EPCI-FP de la Tarentaise et par conséquent permettrait à la Communauté de Communes de Val Vanoise d'intégrer le programme d'études préalables au PAPI. Ainsi, l'actuel projet de PEP PAPI pourrait faire l'objet d'un avenant pour notamment élargir son périmètre d'intervention.

1.4. Les instances de pilotage et de suivi du PEP PAPI

1.4.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est garant de la bonne mise en œuvre du projet de PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par l'instance de labellisation. Il a vocation à se réunir à minima une fois par an. C'est l'instance décisionnelle qui examine et valide politiquement les propositions des parties prenantes et du comité technique. Il définit le plan d'action et de financement du PAPI. Il est présidé par le porteur de projet du PEP PAPI. Sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise, la composition du comité de pilotage est la suivante :

- L' élu désigné référent sur le PEP PAPI
- Le référent de l'Etat ou son représentant (DDT, désigné par le préfet pilote),
- Un élu pour représenter la CCHT,
- Un élu pour représenter la COVA,
- Un élu pour représenter la CCCT,
- Un élu pour représenter la CCVA,
- Un élu pour représenter Arlysère,
- le directeur de l'AERMC ou son représentant (partenaire financier);
- Le chargé de projet du PEP PAPI,

Le COPIL s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de sa cohérence dans les différentes étapes de sa mise en œuvre.

En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées.

Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

Il devra entre autres tenir compte des remarques et avis formulés par les parties prenantes qui seront associées sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre du PAPI.

1.4.2. Le comité technique

Le Comité technique est force de propositions, assure le suivi technique des études et projets, informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation de l'ensemble du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Ce comité technique est présidé par l' élu référent du PEP PAPI. L'animation du comité technique sera assurée par le chargé de projet responsable de l'animation du PAPI. La composition du comité technique est la suivante :

- L' élu référent en charge du PEP PAPI
- Un représentant de la DDT,
- Un représentant de la DREAL,

- Le chargé de projet du PEP PAPI de l'APTV,
- Au besoin et selon les thématiques, des agents du service « eau et rivières » de l'APTV,
- Un représentant technique de la CCHT,
- Un représentant technique de la COVA,
- Un représentant technique de la CCCT,
- Un représentant technique de la CCVA,
- Un représentant technique Arlysère,
- La/les chargé(s) de projet du SCOT Tarentaise et Arlysère,
- Un ou plusieurs responsable(s) d'urbanisme d'une commune du bassin
- Un représentant de l'Agence de l'eau (partenaire financier)
- Un représentant du Conseil Départemental de la Savoie

Cette instance se réunira environ 2 fois par an et de façon systématique avant les comités de pilotage afin de favoriser la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

2. La démarche d'élaboration du PEP PAPI

2.1. Éléments de contexte

Le territoire de la Tarentaise sort de deux programmes PAPI. Le dernier s'est achevé fin 2015 mais la mise en œuvre des aménagements a duré jusqu'aux années 2017 et 2018. La bonne réalisation des actions dans le cadre du PAPI 2 ne met pas en exergue un reliquat significatif d'aménagements et de travaux à mettre en œuvre. Ainsi, un cycle de gestion de prévention des inondations a été clôturé à la veille de la mise en place GEMAPI.

Pendant le second PAPI Tarentaise, la connaissance sur les aléas a progressé via l'élaboration des PPR par l'Etat. Ainsi de nouveaux secteurs inondables ont été identifiés sur la vallée. Le besoin de gestion contre les inondations sur le bassin versant de la Tarentaise reste d'actualité et ce d'autant plus avec la mise en place de la compétence GEMAPI.

Suite au recensement des actions par les nouveaux acteurs GEMAPI, le contenu des programmes d'actions est principalement orienté sur des études de diagnostic et de définition de stratégie de gestion. Face à cette situation et compte tenu de l'exposition et de la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation et torrentiel, il a été jugé pertinent de développer un nouveau cycle de gestion contre les inondations avec dans un premier temps d'un programme d'études préalable au PAPI. Ensuite, un PAPI complet sera mis en œuvre pour réaliser les aménagements et les stratégies de gestion des inondations définis au PEP PAPI.

2.2. Animations menées pour l'élaboration du PEP PAPI

Depuis 2018, l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise accompagne les structures GEMAPIennes dans la définition de leur programme d'intervention. A ce titre, plusieurs démarches ont été initiées pour faciliter l'appropriation des objectifs et le contenu de la compétence GEMAPI par les techniciens et les élus communautaires. Ces accompagnements ont aussi permis de sélectionner les actions prioritaires. Pour faire émerger ces besoins, l'APTV a construit, en partenariat avec les EPCI, des expertises et des études sur les risques d'inondation. Ces études et animations ont fait l'objet d'aides financières dans le cadre du programme LEADER Tarentaise. Les outils d'aide à la décision mis en place sont :

- La démarche sur les ouvrages digues et lien avec la réglementation (démarrage en milieu d'année 2018),
- la démarche sur les zones inondables et les enjeux (débutée en 2019),
- La mise en place d'un observatoire des lits des cours d'eau sur la dynamique de lit amoindrie (à partir de 2017).
- La démarche d'identification des autres ouvrages en cours d'eau ayant un rôle dans la GEMAPI (démarrée en 2020)
- Création d'une charte GEMAPI commune aux intercommunalités,

Ces analyses ont permis d'améliorer le diagnostic de territoire sur les aléas, de progresser sur la connaissance des enjeux situés en zones inondables et d'identifier des ouvrages de protection contre les inondations et les crues torrentielles. Au travers des différentes instances de concertation et de décision des structures Gemapiennes, le territoire a progressivement priorisé les secteurs d'intervention en fonction des caractéristiques des aléas et des enjeux exposés. Les actions à développer et leur dimensionnement financier ont été entrepris. Ces réflexions itératives ont permis de définir les programmes d'intervention de prévention des inondations des GEMAPIENS. Cette programmation « locale » des EPCI constitue le socle du programme d'études préalable au PAPI.

Parallèlement au déploiement de ces outils d'aide à la décision, le syndicat a actualisé et rédigé le diagnostic de territoire en matière de prévention des inondations sur la base des études existantes. Cette démarche vise d'une part :

- à évaluer les efforts que le territoire pourrait accomplir pour établir le diagnostic approfondi tel que requis pour les dossiers de candidature PAPI complet et d'autre part,
- à identifier des modes de gestion lacunaires sur le bassin selon les 7 axes de gestion proposés dans les PAPI.

Ces travaux ont permis d'identifier des mesures et des actions complémentaires aux programmes d'actions des structures Gemapiennes. Ces analyses ont confirmé des axes de gestion déjà investis et ont permis d'identifier de nouvelles approches pour rendre la gestion des risques d'inondation la plus intégrée possible. Les faiblesses ou lacunes du territoire ont été mise en évidence à la fin de chaque sous partie dans le rapport de diagnostic (*parties rédigées en bleutées*).

2.3. Un PEP PAPI construit et concerté avec les acteurs

Durant le processus d'élaboration des outils d'aides à la décision établis dans le cadre du programme LEADER et du processus de construction du PEP PAPI, l'APTV a organisé des temps d'informations et de concertation réguliers avec les différents acteurs du bassin. Les instances suivantes ont été pour certaines mobilisées à plusieurs reprises :

- Les commissions GEMAPI des EPCI-FP, parfois des bureaux communautaires,
- La commission « eau et rivières » de l'APTV,
- La commission mixte « SCOT et EAU » de l'APTV,
- Le comité technique Tarentaise (regroupant les agents GEMAPI du territoire),
- Le comité technique SCOT Tarentaise pour partager les fiches actions de l'axe 4,
- Echanges avec le Service de Prévision des Crues des Alpes Nord,
- Echanges réguliers avec les services de la DDT et de la DREAL,
- la réunion de pré-cadrage entre l'Etat et la structure porteuse du PEP établie le 18 janvier 2022,

Au global ce sont plusieurs dizaines de réunions et de temps de co-construction qui ont pu être menés pour construire le dossier de candidature du PEP PAPI.

En complément, les rapports et projets de fiches actions qui composent le dossier de candidature ont été partagés pour avis et validation auprès des maîtres d'ouvrages. A l'automne 2021, l'ensemble des fiches actions locales sous maîtrise d'ouvrages des EPCI-FP ont été diffusé et il a été proposé que les actions envisagées dans le PEP PAPI soient communiquées et concertées avec les communes concernées par des opérations. De janvier à février 2022, la première version du dossier de candidature (rapport diagnostic et programme d'actions du PEP) a été soumise à l'avis des partenaires et acteurs suivant :

- Les EPCI-FP du bassin (structures Gemapiennes),
- La Direction Départementale des Territoires de Savoie (SSR / SEEF / urbanisme),
- La DREAL Auvergne Rhône Alpes (POH)
- Le Conseil Départemental de la Savoie (Direction de l'environnement et du paysage)
- Le Service de Prévision des Crues des Alpes Nord,
- Les élus membres de la commission « eau et rivières » de l'APTV,

Enfin, l'APTV a proposé une démarche de présentation du projet de PAPI à l'ensemble des Communautés de Communes du bassin et à la Communauté d'Agglomération Arlysère. Ces informations ont été effectuées de janvier à mars 2022 sur certaines d'entre elles.

Enfin, le bureau et le comité syndical de l'APTV se sont exprimés sur le dossier de candidature. Le Comité syndical du 24 mars 2022 valide l'actuel dossier candidature du PEP PAPI et désigne l'élu référent ainsi que le chargé de projet du PEP PAPI.

L'élu référent en charge du PEP PAPI est M. FAVRE Didier.

Le chargé de projet du PEP PAPI est M. CILICI Guillaume.

3. La stratégie et le programme d'actions

3.1. Principes et enjeux de gestion

La stratégie générale de ce PEP PAPI repose sur :

Une dynamique territoriale et une intervention sur les secteurs prioritaires :

- S'inscrire dans la continuité des précédents PAPI et maintenir une dynamique territoriale, politique et technique autour la prévention des inondations.
- Fédérer l'ensemble des acteurs GEMAPI du bassin versant autour d'une stratégie et d'une démarche commune. Ceci est d'autant plus prégnant que le territoire prend le chemin d'une structuration de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant. Ce PEP PAPI met en évidence des besoins et des préoccupations fortement semblables entre les EPCI.
- Intervenir sur les secteurs inondables prioritaires selon la dangerosité des aléas et surtout de la vulnérabilité des enjeux exposés.

Un programme bâti sur un diagnostic et qui cherche à promouvoir une gestion intégrée :

- Intervenir sur les 7 axes de la prévention des inondations pour garantir la chaîne de gestion des risques des inondations (mettre en synergies les différents acteurs de la prévention des inondations : GEMAPIENS, communes, Etat, SPC etc),
- Construire des stratégies locales de gestion intégrée des risques d'inondation sur chaque bassin de risque (maîtriser les aléas, informer les populations, surveiller et prévenir les crues, limiter l'implantation de nouveaux enjeux en zone fortement exposée, rendre les bâtiments résilients, sécuriser les ouvrages contribuant à la prévention et à la protection des enjeux...).
- Promouvoir des études transversales à l'échelle du bassin versant pour conforter les analyses locales et rechercher des pistes de mutualisation. Il s'agit de champs d'investigation nouveau à réinvestir et à découvrir pour le territoire, dont certains se trouvent à la frontière avec la compétence GEMAPI (alerte et gestion de crise, surveillance et prévision des crues, prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme). L'objectif est d'évaluer les mesures complémentaires et pertinentes à développer selon les spécificités des contextes de montagne tel que rencontrées sur la vallée.
- Les actions visant à maîtriser les aléas hydrauliques conduisent à engager des réflexions à l'échelle de sous-unités hydrauliques cohérentes. Toutefois, certaines actions sont à conduire à l'échelle globale de la vallée et une animation générale des études par l'APTV permet une vision d'ensemble et d'une gestion appropriée des éventuelles interférences amont aval qui viendraient à se matérialiser.
- Rendre le territoire plus résilient.

Une prise en compte des fonctionnalités naturelles des cours d'eau :

- Privilégier les solutions fondées sur la nature de telle sorte à redonner de l'espace à la rivière sur les secteurs favorables, mobiliser les zones humides, et promouvoir des opérations pour retrouver les fonctionnalités des rivières « vivantes et naturelles ».
- Agir contre la dynamique de lit amoindrie pour restaurer les capacités d'écoulement des lits, restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité des ruisseaux et cours d'eau.
- S'abstenir à l'utilisation des digues, voire à les neutraliser dès lors que leur efficacité n'est pas démontrée.

Un approfondissement de la connaissance du diagnostic de territoire :

- Prendre en compte les différentes typologies d'aléas d'inondation rencontrés sur le bassin (torrentiel, débordement de cours d'eau, inondation par ruissellement). Des études sont prévues sur des têtes de bassin au droit de certains domaines skiables pour appréhender ces risques par ruissellement : secteur des Arcs et de La Plagne à Montchavin.
- Améliorer la connaissance sur les ouvrages de protection qui ont un rôle dans la prévention et protection des inondations et notamment sur les ouvrages digues (gestion qualifiée d'orpheline jusqu'à la mise en place de la GEMAPI),
- Définir et organiser la gestion du parc d'ouvrages GEMAPI et ceux dans une perspective d'une gestion globale par une structure syndicale à l'échelle du bassin,
- Améliorer la connaissance sur les enjeux, sur le rôle des zones humides dans la prévention des inondations et sur les effets du changement climatique sur les aléas torrentiels.

Une sensibilisation et une mise en synergie des acteurs du bassin :

- Coordonner et faciliter l'articulation des interventions entre les structures GEMAPIENNES et avec les autres politiques publiques (gestion de crise, surveillance et prévision, urbanisme...)
- Communiquer sur les différents leviers de la prévention des inondations et faciliter leur appropriation par les acteurs,

Une construction d'un PAPI complet :

- Elaborer une stratégie de gestion des inondations à l'échelle du bassin versant et mettre en œuvre les aménagements et les mesures organisationnelles définis dans le PEP PAPI.
- Démarrer un PAPI travaux avant la fin de ce mandat électoral.

3.2. Le programme d'actions

Cette partie décrit le contenu du programme d'études préalables au PAPI. Une déclinaison des objectifs selon les 7 axes de prévention des inondations est établie avant de présenter le calendrier prévisionnel d'élaboration et les montants financiers programmés.

3.2.1. Déclinaison de la stratégie par axe d'intervention du PAPI

3.2.1.1. Axe 0 : Animation de la démarche PAPI

L'objectif de cet axe est d'organiser la mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI. Le syndicat de l'APTV, en tant que structure porteuse du PEP PAPI, sera en charge de l'animation et du pilotage de la procédure PEP PAPI. C'est la structure référente des acteurs et des partenaires financiers. Elle veillera au respect des objectifs des actions inscrites et au calendrier de mise en œuvre. Au travers de ces différentes actions, l'APTV s'attachera à maintenir une dynamique territoriale sur la prévention des inondations et mobilisera les différents maîtres d'ouvrage des actions inscrites. Cette animation se décline notamment par une mise à disposition d'une ingénierie technique aux structures Gemapiennes du bassin versant et par le développement des actions « transversales et de bassin versant ».

La structure porteuse de PEP PAPI construira la stratégie et le programme d'actions du PAPI complet sur la base des différentes analyses des 7 axes du PEP PAPI en concertation avec les acteurs Le COPIL et le COTECH seront mobilisés. Un dossier de candidature à un PAPI complet conformément au cahier des charges des PAPI 3^{ème} génération sera établi. Pour mener ces missions, l'APTV mobilise près de 3 ETP annuellement sur la durée du PEP PAPI.

Deux fiches actions composent cette axe 0 :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
0 _ 1	Animation, suivi et mise en œuvre du programme d'études préalables	APTV	477 738 €
0 _ 2	Analyse environnementale et justification économique du projet de PAPI complet	APTV / EPCI-FP	100 000 €
	TOTAL		577 738 €

3.2.1.2. Axe1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'objectif de cet axe de gestion se décline en deux sous objectifs :

- L'amélioration de la connaissance sur les risques d'inondation,
- Le développement de la conscience du risque.

Amélioration de la connaissance :

L'objectif est de rendre plus robuste la connaissance sur les aléas et sur les enjeux sur le périmètre du PEP PAPI. Pour cela, les bases de données locales « aléas » et « enjeux », mises en place par l'APTV, seront actualisées suite aux récentes études. L'analyse de la vulnérabilité des enjeux se référera autant que possible au référentiel national.

Les aléas extrêmes, les inondations par ruissellement et les effets du changement climatique sur les crues torrentielles ne sont pas connus. Ainsi, des analyses seront menées pour mieux appréhender ces sujets. Par ailleurs, les secteurs à enjeux dépourvus de connaissances d'aléa seront identifiés.

Sur les zones inondables prioritaires du bassin, des études locales permettront d'affiner la connaissance et le fonctionnement hydro-sédimentaire des cours d'eau. Ces études permettront également d'améliorer la connaissance sur les enjeux exposés, sur les dimensions économiques et environnementales. Enfin ces études s'attacheront à développer des scénarios d'aménagements qui visent une gestion intégrée des risques d'inondation.

Des expertises porteront sur les ouvrages de protection hydrauliques tel que les digues et les ouvrages associés. Pour cela, des analyses seront réalisées pour mieux connaître le rôle et le fonctionnement des ouvrages, notamment par le déploiement d'études de danger. Cela se matérialisera par la définition de nouveaux systèmes d'endiguement sur le bassin versant, au sens du décret digue de 2015.

L'ensemble de ces études constituent un volet majeur du PEP PAPI. Les actions ci-dessous contribuent à cet objectif.

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
1 - 1	Améliorer la connaissance sur les aléas et les enjeux	APTV	
1 _ 4	Prise en compte des effets du changement climatique pour la caractérisation des aléas torrentiels	APTV	
1 _ 5	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les crues torrentielles sur le territoire de la CCHT	CCHT	100 000 €
1 _ 6	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les crues torrentielles sur le territoire de la COVA	COVA	75 000 €
1 _ 7	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les inondations et les crues torrentielles sur le territoire de la CCCT	CCCT	198 000 €
1 _ 8	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les inondations et les crues torrentielles sur le territoire de la CCVA	CCVA	120 000 €
1 _ 9	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les inondations et les crues torrentielles sur le territoire d'Arlyère	Arlyère	246 000 €
1 _ 10	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la CCHT	CCHT	130 000 €
1 _ 11	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la COVA	COVA	200 000 €
1 _ 12	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la CCCT	CCCT	60 000 €
1 _ 13	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la CCVA	CCVA	205 000 €
1 _ 14	Régularisation des systèmes d'endiguement sur Arlyère	Arlyère	110 000 €
1 _ 15	Expertise préalable sur des ouvrages digues	CCVA	50 000 €

Améliorer la conscience du risque :

Malgré l'existence d'outils d'information préventive sur le département et le bassin versant, la culture du risque nécessite une animation et une information permanente auprès des différents acteurs et auprès de la population. Ainsi, l'objectif de ce PEP PAPI est de faire progresser la conscience du risque en développant des outils pour conserver la mémoire des crues et des inondations sur le bassin. L'objectif de ce PEP PAPI est également de valoriser ces données en créant des supports de communication et de définir des orientations pour mettre en place un programme de sensibilisation et d'information pendant le PAPI complet.

Les supports de communication mis en œuvre seront mis à la disposition des communes pour qu'elles puissent effectuer les informations préventives. Enfin, des mises à jour des DICRIM seront établis par les communes du bassin versant. Le DICRIM étant un outil central pour réaliser des mesures d'informations préventives à destination de la population.

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
1 _ 2	Opérations visant à améliorer la conscience du risque d'inondation	APTV	15 000 €
1 _ 3	Mise à jour des DICRIM (10 communes)	communes	5 000 €

3.2.1.3. Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Sur le périmètre du PEP PAPI, des dispositifs de surveillance et de prévision des crues existent. Néanmoins, ces dispositifs couvrent qu'une partie du territoire. Afin que les acteurs du territoire s'approprient et les utilisent, des animations sont programmées. Une mesure permettra d'élaborer les cartes ZIP sur le tronçon de l'Isère en basse Tarentaise suivi par le SPC des Alpes du Nord. Ces analyses permettront d'évaluer les ajustements des niveaux de vigilance de Vigicrues. Enfin, sera évalué la pertinence de développer des dispositifs de surveillance et de prévisions complémentaires à

ceux existants. Cette évaluation doit tenir compte des spécificités torrentielles et de la cinétique des crues des torrents du bassin versant.

L'axe 2 du PEP PAPI est composé de 3 fiches actions :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
2 _ 1	Améliorer l'appropriation des dispositifs existants par les acteurs	APTV	
2 _ 2	Elaboration des cartes de zones inondables potentielles (ZIP) et ajustement des niveaux de vigilance du SPC sur le tronçon Isère Basse Tarentaise	DREAL ARA (SPC)	A définir
2 _ 3	Etude d'opportunité des dispositifs de surveillance et de prévision	APTV	50 000 €
	TOTAL		50 000 €

3.2.1.4. Axe3 : Alerte et gestion de crise

L'objectif de gestion de cet axe est de s'assurer que les acteurs de la gestion de crise soient préparés pour faire face aux épisodes de crue. L'axe 3 du PEP PAPI cible majoritairement les communes du bassin versant en charge des Plans Communaux de Sauvegarde. Néanmoins et compte tenu de l'interférence avec d'autres compétences (GEMAPI, SPC AN...), une démarche consiste à définir la coordination et les interactions pour garantir une chaîne de prévention des inondations entre les acteurs.

En premier lieu, des sessions d'information et de formation sur les dispositifs PCS seront mis en œuvre. Dans un second temps, des mesures viseront à actualiser et rendre le plus opérationnel possible les dispositifs existants. Pour cela, une identification des PCS « vieillissants » sera effectuée (PCS de 1^{er} génération datant de plus 10 ans). La recherche d'interactions entre les PCS communaux sera établie pour coordonner l'action pour des événements qui dépassent l'échelle communale. Les communes seront incitées à réaliser des exercices de crises sur les risques torrentiels et d'inondation. Cette démarche permet une meilleure appropriation des outils et permet aux acteurs de se préparer à la gestion de crise. Cet axe du PAPI participe à rendre le territoire plus résilient face aux inondations.

Ce volet du PEP PAPI est structuré en 2 fiches actions :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
3 _ 1	Organiser des sessions d'information sur les dispositifs de gestion de crise	APTV et communes	10 000 €
3 _ 2	Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise existants	APTV	40 000 €
	TOTAL		50 000 €

3.2.1.5. Axe 4 : Prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme

La prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme est essentielle dans la stratégie de gestion des inondations. Eviter voire limiter les nouvelles constructions et activités dans les zones exposées aux inondations contribue à limiter les risques dès lors que les aléas sont connus. Les Plans de Prévision des Risques Naturel ou d'Inondation sont les dispositifs centraux dans la prise en compte des inondations dans les documents d'urbanisme. La quasi-totalité des communes du bassin sont couvertes par un PPR. Néanmoins des mesures complémentaires peuvent compléter ces plans. Pendant la durée du PEP PAPI, les objectifs sont :

- De créer des instances d'échange entre les acteurs de l'urbanisme et les acteurs de la gestion des inondations,
- De déterminer la prise en compte des risques d'inondations dans les documents d'urbanisme existants,
- D'évaluer les mesures complémentaires et adaptées aux spécificités locales,
- De faciliter et d'accompagner à la prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU).

Dans ce cadre, des mesures de prévention tel que la délimitation d'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur des tronçons de cours d'eau ou la définition de bâtiment résilient pourront être définies et co-construites. Des Plans de Prévention des Risques en cours d'élaboration ou de révision seront déployés par les services de l'Etat pendant la durée du PEP PAPI.

L'axe 4 du PEP PAPI est organisé avec 2 fiches actions :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maitre d'ouvrage	COUT global
4 _ 1	Coordination des missions de prévention des inondations avec les documents d'urbanisme	APTV	28 000 €
4 _ 2	Elaboration et révision de Plans de Prévention des Risques	ETAT	
	TOTAL		28 000 €

3.2.1.6. Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Les mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes sont des pratiques qui ont été peu utilisées sur ce bassin versant. Certaines techniques de réduction de la vulnérabilité ne peuvent s'appliquer en contexte torrentiels tel que celui rencontré sur le bassin. Néanmoins, des techniques de réduction de la vulnérabilité pourraient voire leur application localement en substitution aux aménagements des cours d'eau.

L'objectif dans ce PEP PAPI est de déterminer les mesures de réduction de la vulnérabilité adaptées aux phénomènes et situation rencontrées sur le périmètre du PEP PAPI et d'identifier les secteurs géographiques favorables à leur déploiement.

Il est prévu d'organiser des sessions d'information sur les techniques de réduction de vulnérabilité et de leurs modalités de mise en œuvre. Lors de chaque étude locale, le porteur de projet du PAPI incitera les maîtres d'ouvrage et les prestataires à intégrer et investir ce champ de gestion dans la définition des stratégies locales. Sur la Communauté des Communes des Versants d'Aime une action ciblée sur la réduction de la vulnérabilité est programmée sur le secteur de la ZAC des îles d'Aime. Une stratégie de réduction de la vulnérabilité sera établie en fin de programmation pour une mise en œuvre au sein du PAPI complet.

L'axe 5 est composé des actions suivantes :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
5 _ 1	Organiser des sessions d'information et de sensibilisation sur les mesures de réduction de la vulnérabilité	APTV	3 500 €
5 _ 2	Etude de définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin versant	APTV	30 000 €
5 _ 3	Réduction de la vulnérabilité sur l'Isère au niveau de la ZAC des îles d'Aime	COVA	36 000 €
	TOTAL		69 500 €

3.2.1.7. Axe 6 : Ralentissement des écoulements

L'amélioration des conditions d'écoulements et des capacités d'évacuation des cours d'eau constituent les objectifs principaux de cet axe. Ces opérations s'attacheront également à restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques associées.

Une action à l'échelle du périmètre du PEP PAPI consiste à améliorer la connaissance hydro-éco morphologique de l'Isère et de ses affluents en vue d'agir contre la fermeture progressive des lits, conséquence directe de la dynamique de lit amoindrie et de l'évolution de l'hydrologie suite à l'installation des équipements hydroélectriques. Le phénomène de dynamique amoindrie des cours d'eau a été diagnostiqué : les milieux se banalisent, des dépôts sédimentaires et la végétation s'implantent dans les lits mineurs. L'ensemble de ces éléments tend à réduire la capacité d'évacuation des lits, ce qui est propice à une augmentation de la fréquence des premiers débordements. Cette action poursuit ainsi deux objectifs complémentaires : la restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau et la restauration des milieux aquatiques. Pour cela des analyses sur l'évolution du lit verticale et latérale des lits, sur les pratiques sédimentaires, la qualité des boisement rivulaires et le fonctionnement hydrologique sous influence des aménagements hydroélectriques seront effectuées en vue d'identifier des leviers d'actions. Ces approches permettront également d'identifier les espaces de bon fonctionnement des lits des cours d'eau sur l'Isère et des scénarios d'aménagement et de gestion de l'espace rivière.

En parallèle, sur les zones inondables où des études de faisabilité ont déjà été effectuées, des études pré-opérationnelles vont être activées pour préparer les travaux d'aménagements du PAPI complet. L'objectif de ces études est d'améliorer les conditions d'écoulements dans les zones à enjeux exposés aux risques d'inondation et torrentiels. Ces études consistent à affiner les caractéristiques techniques et financières du projet, à anticiper les démarches foncières et à entreprendre les dossiers réglementaires loi sur l'eau.

Enfin, le rôle des zones humides dans la gestion des épisodes de crues sera appréhendé. Les capacités de régulation hydraulique des zones humides peuvent être un allier précieux selon les situations et spécificités locales. La place des zones humides dans la régulation hydraulique sera approchée pour de faibles occurrences de crues et pour des crues de référence.

L'axe 6 est composé de 5 fiches actions :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
6 _ 1	Gestion hydro éco morphologique de l'Isère et de ses principaux affluents	APTV	216 000 €
6 _ 2	Rôle des zones humides pour la prévention des inondations	APTV	
6 _ 3	Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire de la COVA	COVA	125 000 €
6 _ 4	Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire de la CCCT	CCCT	240 000 €
6 _ 5	Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire d'Arlysère	Arlysère	60 000 €
	TOTAL		641 000 €

3.2.1.8. Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection

De nombreux ouvrages sont présents dans les lits des torrents et des cours d'eau et certains contribuent à la prévention des inondations ou à la protection des enjeux. Le territoire hérite des aménagements et des ouvrages de protection qui ont été implantés par le passé et qu'il convient de mettre en perspective avec la compétence GEMAPI.

La démarche conduit à localiser et identifier les ouvrages qui ont une efficacité avérée et un rôle dans la gestion de la compétence GEMAPI.

Un deuxième objectif est d'organiser et d'harmoniser la gestion des ouvrages digues sur le bassin. En effet, les acteurs Gemapiens découvrent la gestion associée aux ouvrages de protection hydraulique puisque les démarches de régularisation des systèmes d'endiguement viennent de démarrer. L'autorisation de nombreux systèmes d'endiguement sont en cours et sont programmées dans le cadre de ce PEP PAPI. Ainsi, à terme la gestion du parc d'ouvrage digues sur le bassin prendra une part non négligeable et nécessitera une organisation et une gestion harmonisée entre les différents acteurs du bassin. En lien avec la structuration de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant, des organisations sont à anticiper pour optimiser cette gestion. Les volets techniques, administratifs et fonciers seront abordés pour construire la stratégie de gestion de ce parc d'ouvrage à court et moyen terme.

L'axe 7 du PEP PAPI est structuré autour de 2 fiches actions :

Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT global
7 _ 1	Inventaire des ouvrages ayant un rôle pour la prévention des inondations	APTV	
7 _ 2	Définir les modalités d'organisation et de gestion des systèmes d'endiguement	APTV	15 000 €
	TOTAL		15 000 €

3.2.2. Le contenu du programme d'action

Le programme d'études préalables au PAPI est structuré autour des 7 axes de prévention des inondations et avec 2 catégories d'études. Les études dites « locales » qui sont sous maîtrise d'ouvrage des structures GEMAPIENNES, et les études dites « transversales » dont la portée vise l'échelle du périmètre du PEP PAPI.

► Les **actions locales** sont structurées selon 3 typologies d'études :

- . les études de diagnostic et de définition d'actions. Ces études préliminaires et de faisabilité visent à améliorer la connaissance sur les aléas sur la zone d'étude et à proposer différents scénarios d'aménagement.
- . les études de définition d'un système d'endiguement. Elles consistent à réaliser des études de danger au droit des ouvrages digues composant un système d'endiguement,
- . Les études pré-opérationnelles. Ces actions suivent généralement la première typologie d'études et consistent à réaliser les études préparatoires aux travaux (études projet, dossiers loi sur l'eau, gestion foncière des sites etc...).

Pour des raisons de lisibilité, toutes les études de mêmes typologies sur un même EPCI-FP sont regroupées au sein d'une seule et même fiche action. La fiche action est rédigée avec une partie générale une partie qui détaille les spécificités et les contextes des sites d'études.

► Les **actions « transversales »** permettent notamment d'aborder les axes de la prévention des inondations qui ne sont pas investis par les actions locales. Les études « transversales » sont sous maîtrise d'ouvrage de l'APTV ou de l'Etat. Ces actions sont construites selon les trois niveaux suivants :

- . informer et sensibiliser les acteurs sur les dispositifs existants,
- . faciliter l'appropriation des dispositifs existants et à les optimiser,
- . proposer de nouveaux dispositifs complémentaires, lorsque cela s'avère nécessaire.

Au global le PEP PAPI regroupe 34 actions. Le graphique ci-dessous présente le pourcentage de nombre de fiches actions selon les axes de la prévention des inondations. Outre l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, le programme d'études préalables au PAPI est équilibré en termes de répartition du nombre de fiches actions. Il paraît cohérent dans un PEP PAPI que l'axe 1 soit le plus représenté car il est nécessaire de progresser sur la connaissance des risques pour bâtir ensuite la stratégie et le programme d'actions.



Le tableau ci-dessous détaille les actions selon le maître d'ouvrage des opérations.

Maîtres d'ouvrages principaux	Nombre de fiches actions
CC de Haute Tarentaise	2
CC des Versants d'Aime	4
CC de Cœur de Tarentaise	3
CC des Vallées d'Aigueblanche	3
C.A. Arlysère	3
Etat	2
Communes	1
APTV	16
Total	34

En termes d'organisation et de mise en œuvre des actions, la volonté du territoire est d'internaliser au maximum les missions des actions transversales et de bassin. Pour les missions nécessitant des besoins techniques spécifiques et pour des raisons de capacités des moyens humains propre au territoire, certaines missions feront appel à des prestataires extérieurs. Pour les actions locales, les missions seront toutes externalisées. Pour élaborer leur programme d'actions GEMAPI, les structures Gemapiennes sont accompagnées techniquement et financièrement par l'APTV sur les opérations structurantes. La mise en œuvre de programme d'études préalable au PAPI mobilise les 4 agents du service « eau et rivières » de l'APTV et cela représente l'équivalent du 3 ETP annuellement sur la durée de la programmation. **Cette organisation illustre la forte mobilisation de l'APTV sur les enjeux de risques d'inondation.**

3.2.3. Un programme d'études sur les risques d'inondation amorcé

Avant le dépôt du dossier de candidature du programme d'études préalables au PAPI, les EPCI ont engagé des études sur le thème des risques d'inondation. Ces études ont été engagées d'une part pour lisser les actions dans le temps et d'autre part parce que des opportunités financières existent. Les EPCI-FP ont ainsi sollicités le Fond de Prévention des Risques Naturels (FPRNM) et le programme européen LEADER présent sur la Tarentaise.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels (FPRNM) a été sollicité pour financer les études de définition de système d'endiguement dont les études de danger qui y sont associées. Les études portent sur les secteurs suivants :

- Sur le torrent de l'Arbonne à Bourg Saint Maurice (CCHT) – action terminée
- sur l'Isère et la Calabourdane dans la traversée de Val d'Isère (CCHT),
- sur les torrents du Versoyen et du Charbonnet à Bourg Saint Maurice (CCHT),
- sur le torrent du Reclus à Séez (CCHT),
- sur le torrent du Saint Pantaléon à Bourg Saint Maurice (CCHT),
- sur le torrent du Villard à Landry (COVA),
- sur le torrent de Bonnégarde à La Plagne Tarentaise (COVA),
- sur l'Isère au droit de la ZAC des îles d'Aime (COVA),

- sur l'Isère et le doron de Bozel dans la traverse de Moûtiers (CCCT),
- sur le doron de Belleville dans la traversée de Villarenger sur la commune des Belleville (CCCT),
- sur le torrent de la Gruvaz sur la commune de Cevins (Arlysère),
- sur le torrent du Saint Clément sur la commune de Tours-en-Savoie (Arlysère),
- sur les torrents du Bayet et des Moulins (Arlysère) (premières phases des études de danger).

Pour ce qui concerne le programme LEADER Tarentaise, 3 études se sont inscrites dans cette programmation et elles concernent toutes les trois des études de diagnostic et de définition d'aménagement (étude préliminaire pouvant aller jusqu'au stade AVP). Les secteurs concernés sont :

- Etude pour lutter contre la déstabilisation des lits des torrents du versant des Arcs sur la commune de Bourg Saint Maurice (sous maîtrise d'ouvrage de la CCHT),
- Etude de diagnostic hydrologique et hydraulique du bassin versant de Montchavin-Les Coches sur la commune de La Plagne tarentaise (sous maîtrise d'ouvrage de la COVA),
- Etude de faisabilité pour optimiser la gestion du risque d'inondation du doron de Belleville dans la traversée du Bettaix sur la commune des Belleville (sous maîtrise d'ouvrage de la CCCT).

Enfin, d'autres études sans financement extérieurs ont été activées et sont en cours d'élaboration par les structures GEMAPIENNES. Il s'agit :

- Etude complémentaire à la confluence des dorons de Bozel et de Belleville dans la traversée de Salins Fontaine (sous maîtrise d'ouvrage de la CCCT),
- Etude sur le ruisseau du Boilet dans la traversée de Moûtiers (sous maîtrise d'ouvrage de la CCCT),
- Etude d'aménagement sur le ruisseau du Saint Laurent sur la commune du Grand Aigueblanche (sous maîtrise d'ouvrage de la CCVA).

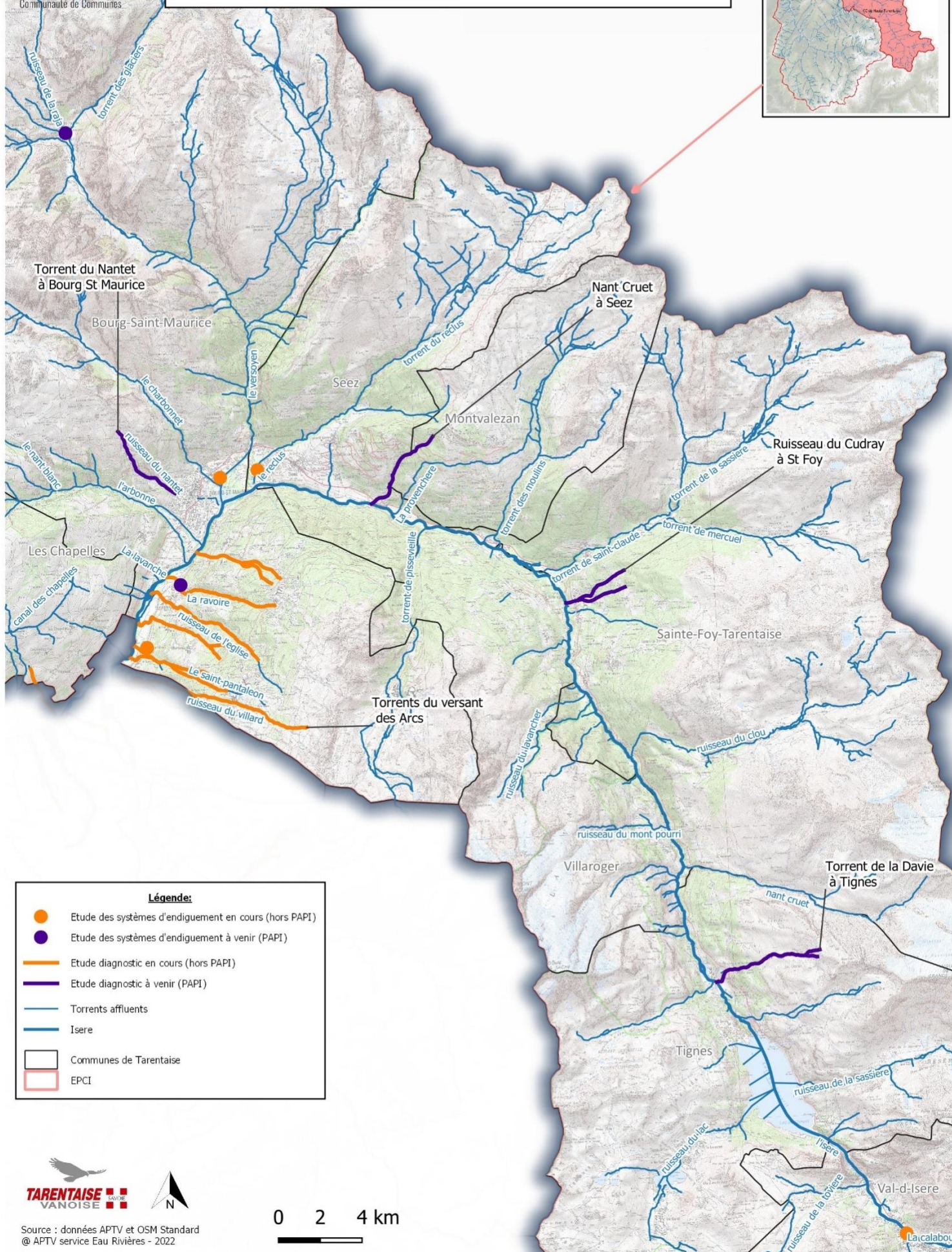
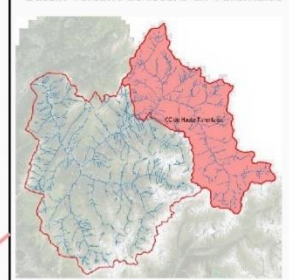
Les conclusions de ces études parviendront pendant la durée de vie du PEP PAPI et viendront alimenter la réflexion globale et la stratégie future du PAPI complet. Des fiches actions du PEP PAPI sont en lien avec certaines de ces actions lancées en dehors de la programmation du PEP PAPI.

3.2.4. Localisation des actions

Les études inscrites sont réparties sur l'intégralité du périmètre du PEP PAPI. Par définition, les actions qui sont qualifiées de transversales s'appliquent sur l'intégralité du périmètre du PEP PAPI. Les cartographies ci-dessous localisent les études locales inscrites au PAPI et également les études sur les risques d'inondation en cours d'élaboration (partie 3.2.3.). Pour faciliter la lisibilité de la localisation des actions, ces cartographies sont construites à l'échelle des structures GEMAPIENNES.

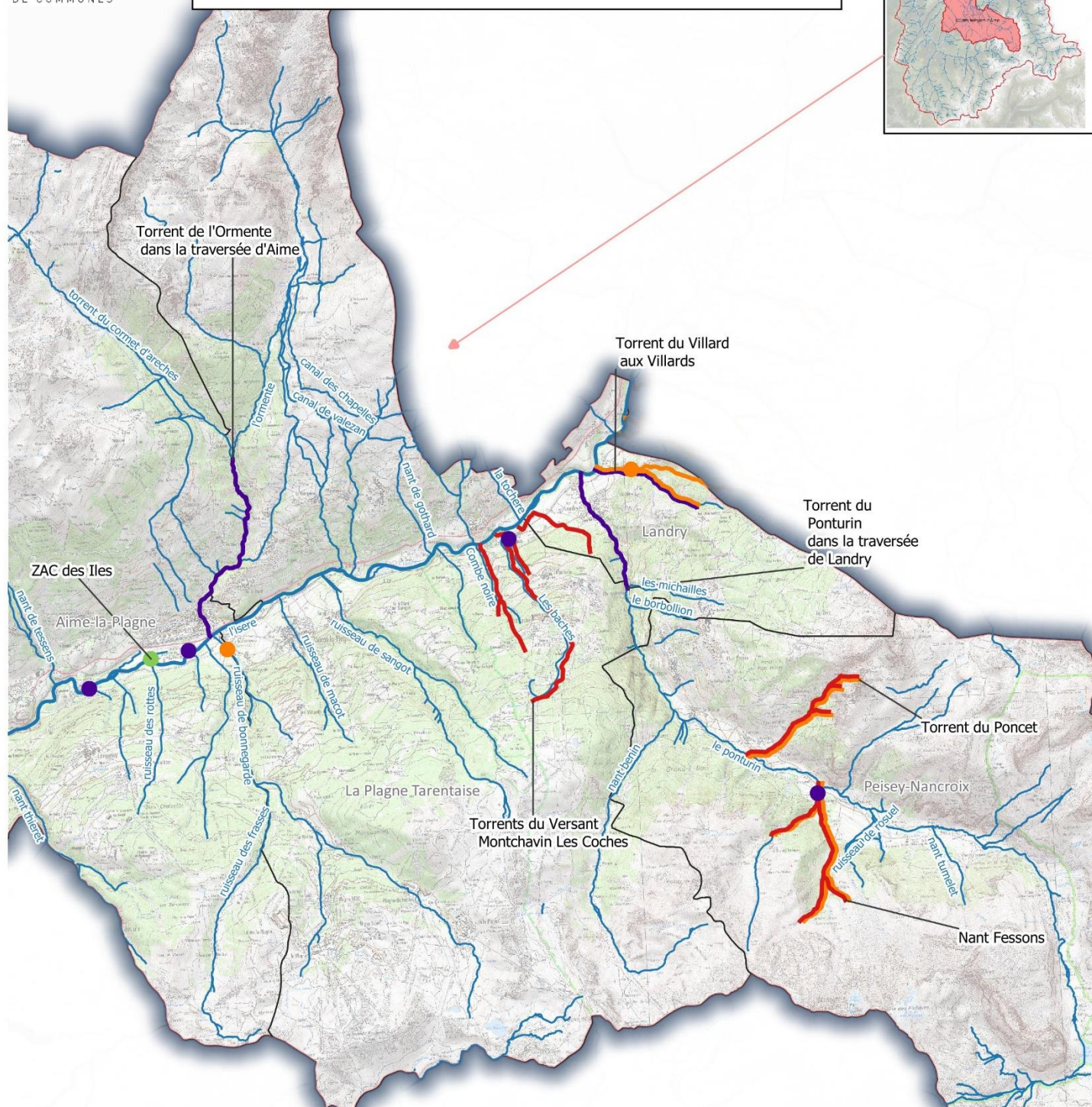
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE Localisation des actions de gestion du risque Inondation

Bassin versant de l'Isère en Tarentaise



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Localisation des actions de gestion du risque Inondation

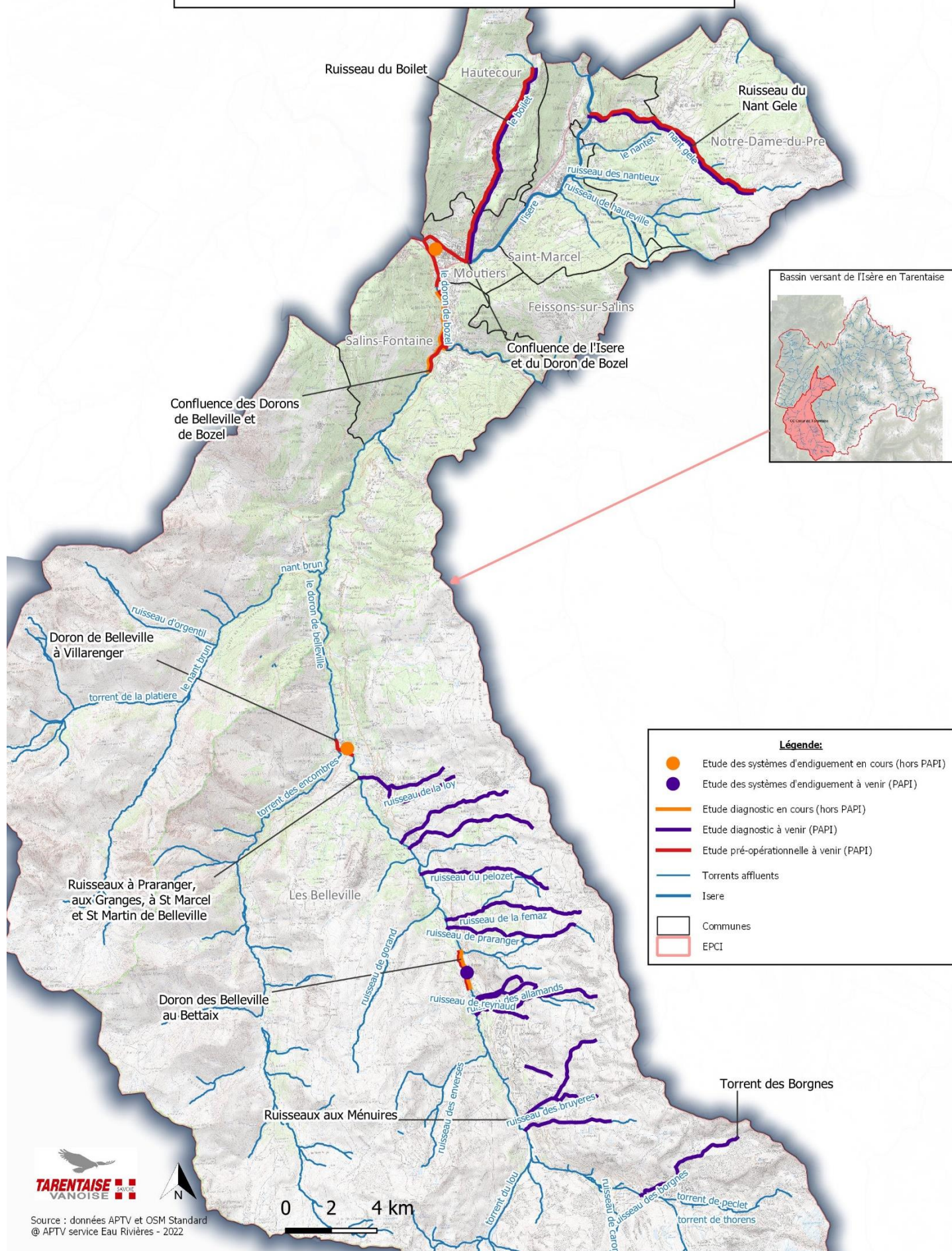


Légende:

- Etude des systèmes d'endiguement en cours (hors PAPI)
- Etude des systèmes d'endiguement à venir (PAPI)
- Etude diagnostic en cours (hors PAPI)
- Etude diagnostic à venir (PAPI)
- Etude pré-opérationnelle à venir (PAPI)
- Etude de réduction de la vulnérabilité (PAPI)
- Torrents affluents
- Isère
- Communes
- EPCI

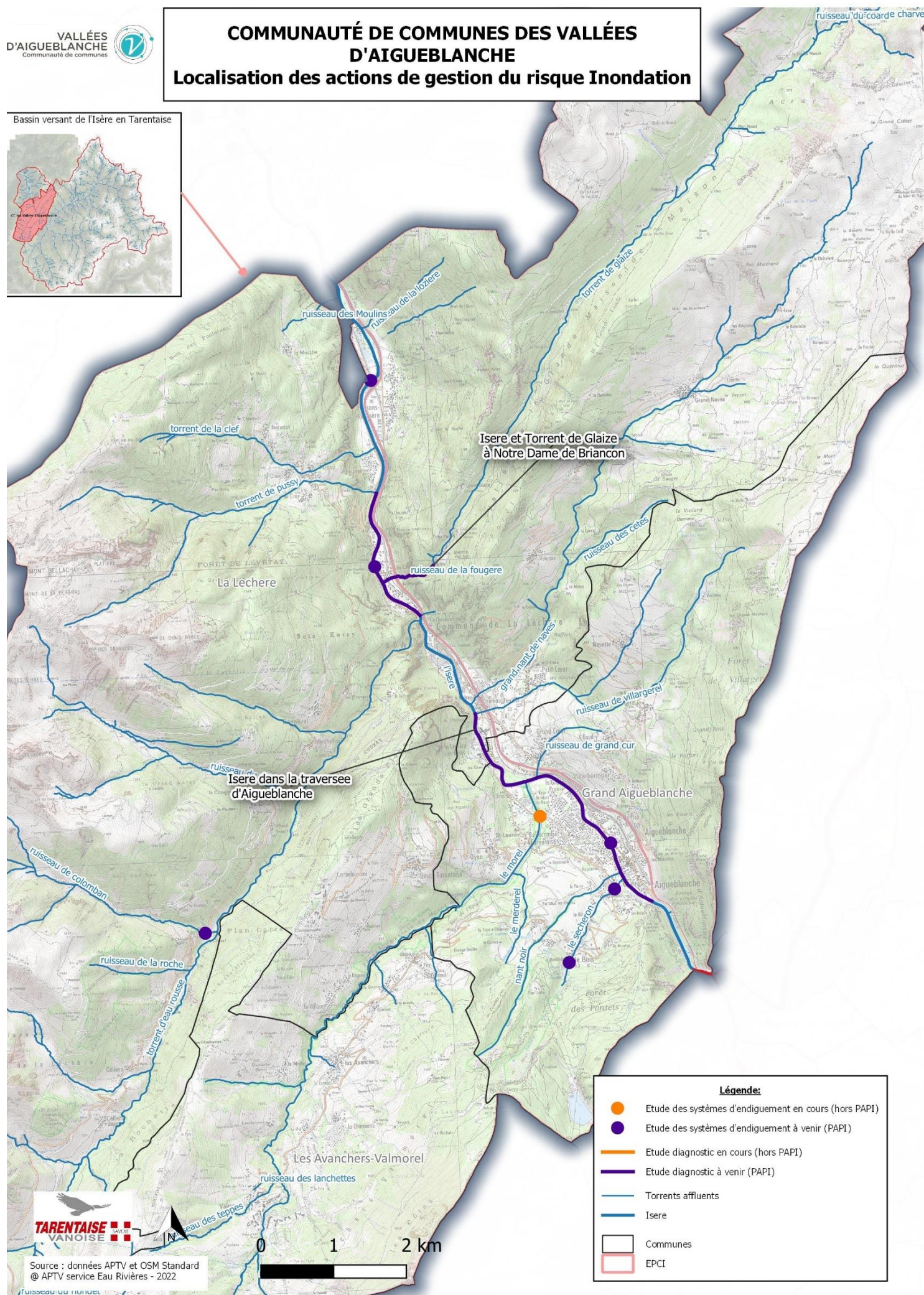
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE TARENTEISE

Localisation des actions de gestion du risque Inondation

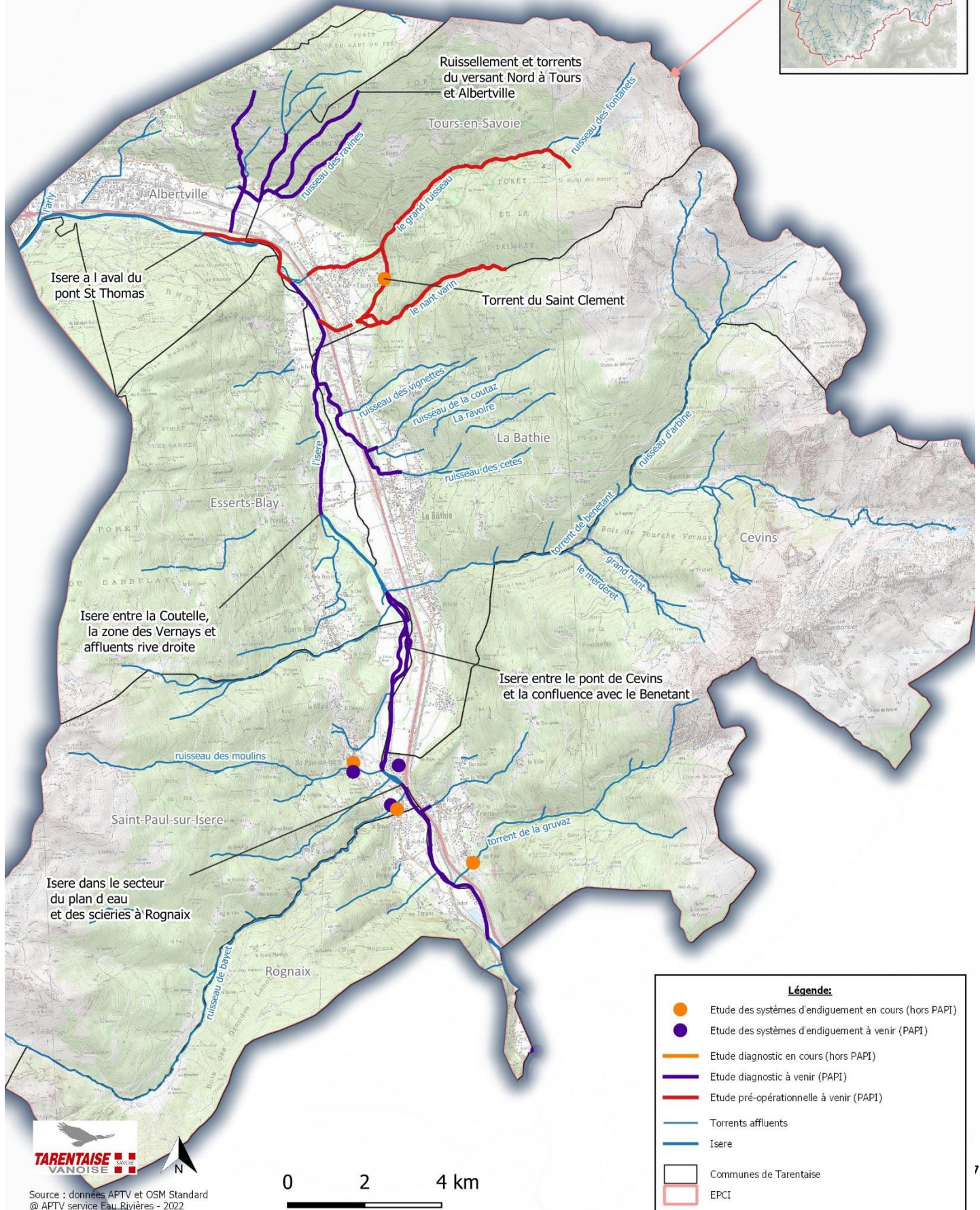
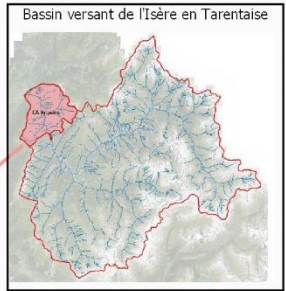


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE**
Localisation des actions de gestion du risque Inondation

Bassin versant de l'Isère en Tarentaise



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE Localisation des actions de gestion du risque Inondation



3.2.5. Calendrier de mise en œuvre des actions

La durée du PEP PAPI est évaluée à 3 ans à compter de la validation par le Préfet pilote. La période prévisionnelle de mise en œuvre du PEP PAPI est planifiée de la mi-2022 jusqu'à la mi-2025. Ainsi, le programme d'études préalables au PAPI s'étale sur 4 exercices budgétaires. La volonté du territoire est de mettre en œuvre les aménagements à l'issue de ce PEP PAPI, via un PAPI complet. Pour ces raisons, la structure porteuse du PEP a invité les structures GEMAPIENNES à établir les études locales et prioritaires sur les deux premières années du PAPI, de telle sorte à glisser sur la troisième année de PEP PAPI dans l'élaboration de la stratégie et la construction du PAPI complet.

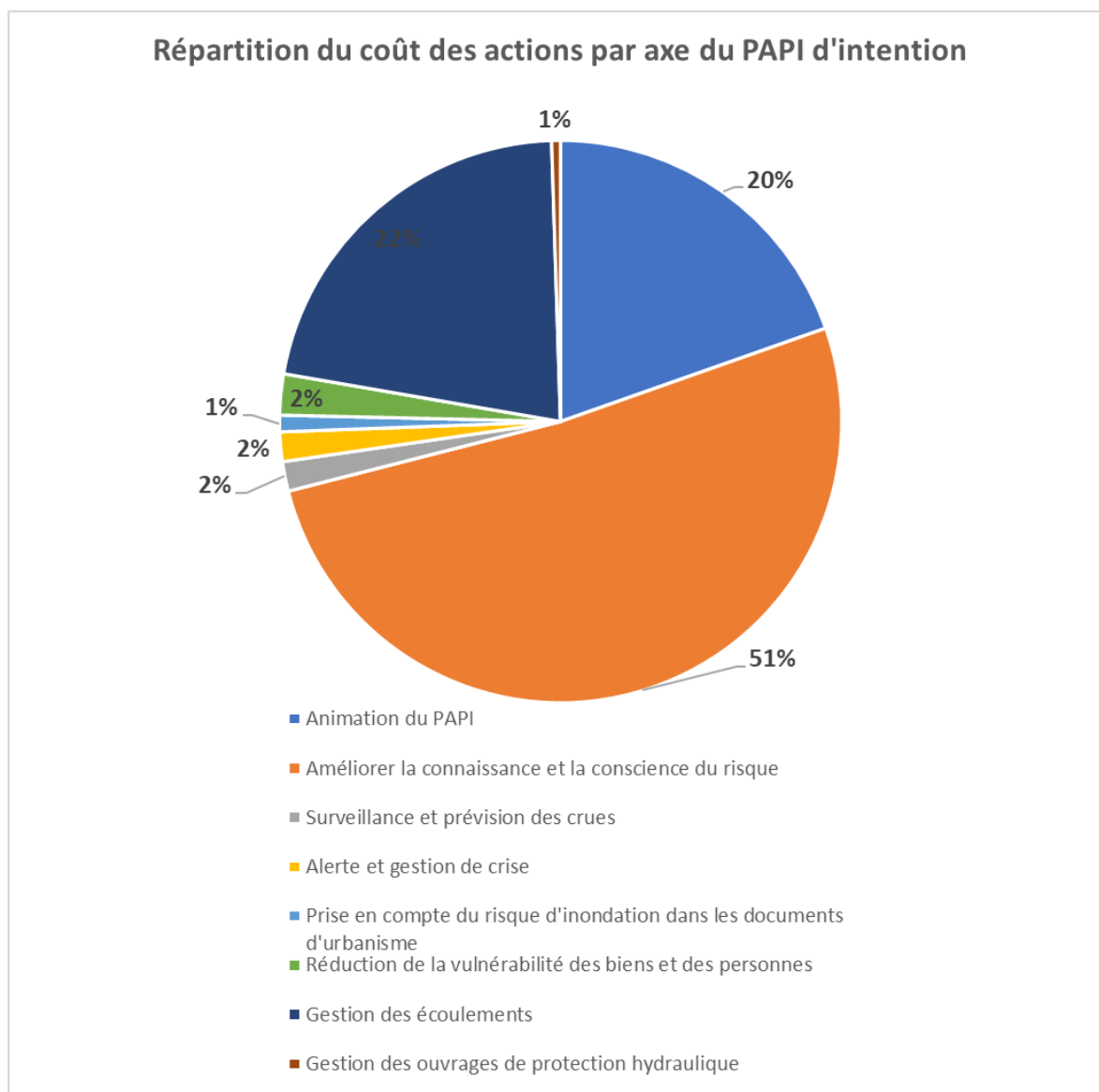
Le tableau suivant présente le calendrier de mise en œuvre action par action.

Intitulé de l'opération		2022	2023		2024		2025
		semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1
Axe 0 : Animation de la démarche PAPI							
0 _ 1	Animation, suivi et mise en oeuvre du PEP PAPI	X	X	X	X	X	X
0 _ 2	Analyse environnementale et justifications économiques				X	X	X
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience de risque							
1 - 1	Améliorer la connaissance sur les aléas et les enjeux à l'échelle du bassin	X	X	X	X	X	X
1 - 2	Etude de détermination des débits débordants au droit des 6 premiers débordements sur l'Isère entre Moûtiers et Albertville		X	X			
1 _ 3	Opérations visant à amélioration la conscience du risque		X	X	X	X	
1 _ 4	Mise à jour des DICRIM (10 communes)		X	X	X	X	X
1 _ 5	Prise en compte des effets du changement climatique pour la caractérisation des aléas torrentiels	X	X	X	X	X	X
1_6	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent du Nantet			X	X	X	
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent du Nant Cruet	X	X	X			
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent de la Davie aux Brévières	X	X	X			
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - ruisseau du Cudray		X	X	X		
1_7	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent du Villard à Landry			X	X	X	
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent du Ponthurin dans la traversée de Landry			X	X	X	X
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent de l'Ormente dans la traversée d'Aime			X	X	X	
1_8	Etude diagnostic et définition d'actions - Torrent du Nant Gelé	X	X				
	Etude complémentaire de diagnostic et de définition d'actions - Ruisseau du Boilet en amont de Moûtiers	X	X	X			
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Ruisseaux dans le secteur de Saint Martin de Belleville	X	X	X	X		
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Torrent des Borgnes dans la traversée de Val Thorens		X	X	X	X	
1_9	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Isère dans la traversée d'Aigueblanche	X	X	X			
	Etude de diagnostic et de définition d'actions - Isère dans la traversée de Notre-Dame de Briançon	X	X	X			
1_10	Etude diagnostic et définition d'actions - Isère dans le secteur du plan d'eau et des scieries	X	X	X			
	Etude diagnostic et définition d'actions - Isère entre le pont de Cevins et la confluence avec le Bénétant	X	X	X	X		
	Etude diagnostic et définition d'actions - Isère entre la Coutelle et la zone des Vernays		X	X	X	X	
	Etude diagnostic et définition d'actions - ruissellement et torrents du versant			X	X	X	
1_11	Régularisation d'un système d'endiguement (EDD) Torrent de la Ravoire				X	X	X
	Régularisation d'un système d'endiguement (EDD) - Torrents aux Chapieux	X	X	X			
1_12	Régularisation d'un système d'endiguement - Torrent du Nant Fesson	X	X	X	X		
	Régularisation d'un système d'endiguement - Isère au droit de la Step d'Aime		X	X	X		
	Régularisation d'un système d'endiguement - Torrent des granges			X	X		
1_13	Régularisation du système d'endiguement - Doron de Belleville au Béttaix	X	X	X			
1_14	Régularisation d'un système d'endiguement - Torrent du sécheron	X	X				
	Régularisation d'un système d'endiguement - Isère et torrent de glaise à notre Dame de briançon					X	X
	Régularisation d'un système d'endiguement - Isère dans la traversée d'Aigueblanche					X	X
1_15	Régularisation des systèmes d'endiguement – torrents du Moulin et du Bayet		X	X	X		
	Régularisation du système d'endiguement – Isère entre le pont de Cevins et la confluence avec le Bénétant	X	X	X			
1_16	Expertise préalable sur les ouvrages digues sur le territoire de la CCVA			X	X		

Intitulé de l'opération		2022	2023		2024		2025
		semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations							
2 _ 1	Améliorer l'appropriation des dispositifs existants par les acteurs du territoire		X	X			
2 _ 2	Optimiser la surveillance et la prévision des crues sur le tronçon de l'Isère entre Moûtiers et Albertville				X	X	
2 _ 3	Etude d'évaluation de l'intérêt de développer des dispositifs de surveillance et de prévision complémentaires			X	X	X	
Axe 3 : Alerte et gestion de crise							
3 _ 1	Organiser des sessions d'information sur les dispositifs de gestion de crise	X	X				
3 _ 2	Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise existants			X	X	X	
Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme							
4 _ 1	Coordination des missions de prévention des inondations avec les documents d'urbanisme	X	X	X	X	X	X
4 _ 2	Elaboration et révision de Plans de Prévention des Risques	X	X	X	X	X	X
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité et des biens et des personnes							
5 _ 1	Organiser des sessions d'information et de sensibilisation sur les mesures de réduction de la vulnérabilité		X	X			
5 _ 2	Etude de définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin versant				X	X	X
5 _ 3	Réduction de la vulnérabilité sur l'Isère au niveau de la ZAC des îles d'Aime					X	X
Axe 6 : Ralentissement des écoulements							
6 _ 1	Gestion hydro éco morphologique de l'Isère et de ses principaux affluents	X	X	X	X	X	X
6 _ 2	Rôle des zones humides pour la prévention des inondations					X	X
6 _ 3	Etude pré-opérationnelle sur le versant de Montchavin les Coches		X	X	X	X	
	Etude pré-opérationnelle sur le torrent du poncet	X	X	X			
	Etude pré-opérationnelle sur le torrent du Nant Fesson			X	X	X	
6 _ 4	Etude pré-opérationnelle sur le doron de Belleville et le doron de Bozel dans la traversée de Salins		X	X	X	X	
	Etude pré-opérationnelle sur les digues situées dans la traversée du centre de Moûtiers par l'Isère et le doron de Bozel			X	X	X	
	Etude pré-opérationnelle sur la digue située sur le doron de Belleville à Villaranger	X	X				
	Etude pré-opérationnelle sur la digue située sur le doron de Belleville au Béttaix			X	X	X	
	Etude pré-opérationnelle sur le ruisseau du Boilet				X	X	X
	Etude pré-opérationnelle sur le torrent du Nant Gelé				X	X	X
6 _ 5	Etude pré-opérationnelle Arlysère				X	X	X
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection							
7 _ 1	Inventaire des ouvrages ayant un rôle pour la prévention des inondations	X	X	X	X	X	
7 _ 2	Définir les modalités d'organisation et de gestion des systèmes d'endiguement	X	X	X			

3.2.6. Le montant du PEP PAPI et son organisation financière

Le montant global du PEP PAPI s'élève à 2 945 238 €. Le graphique ci-dessous présente la répartition des montants financiers en fonction des différents axes du PAPI.



Les enveloppes financières sont essentiellement concentrées sur les axes « Animation du PAPI », « Améliorer la connaissance et la conscience du risque » et « Gestion des écoulements ». L'axe 1 représente la moitié de la programmation financière avec 51 %. Le tableau suivant présente les montants des contributions financières des différents acteurs impliqués dans le programme d'actions préalables au PAPI. Trois acteurs principaux financent le PEP PAPI :

- Les collectivités territoriales présents sur le périmètre du PEP PAPI (structures Gemapiennes / APTV / Communes)
- L'Etat via le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les opérations en lien avec les restaurations des milieux aquatiques.

	Contributions financières	
	en €	en %
Collectivités territoriales (EPCI, APTV, Communes)	1 463 408	50%
Etat	1 417 546	48%
Agence de l'eau	64 284	2%
Total	2 945 238	100%

Le tableau suivant détaille la répartition financière selon les acteurs financiers du PEP PAPI :

	Montant financier	
	en €	en %
CCHT	115 000	4%
COVA	218 000	7%
CCCT	249 000	8%
CCVA	187 500	6%
Arlysère	208 000	7%
APTV	478 408	16%
Communes	7 500	0%
Etat	1 417 546	48%
Agence de l'eau	64 284	2%
Total	2 945 238	100%

Le tableau financier détaillant l'organisation financière du programme d'études préalable au PAPI est joint en annexe 2. Seul l'axe 3 fait l'objet d'absence de partenaires financiers. En effet, les missions qui s'y rattachent sont liées à des obligations réglementaires des acteurs de la gestion de crise. Le financement de cet axe s'effectue intégralement par le maître d'ouvrage. Pour l'ensemble des autres actions, hormis quelques exceptions, la participation financière de l'Etat est de 50%. L'Agence de l'eau est présente sur la fiche action n°6-1 et sur l'action 0-1 pour le financement de l'équipe APTV pour l'élaboration de l'action 6-1.

4. Compatibilité du PEP PAPI avec les documents cadre supérieurs et les programmes d'interventions des bassins limitrophes

4.1. Analyse de compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

La directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (DI) vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Le Plan de Gestion des Risque d'Inondation (PGRI), qui est une transposition de la Directive Inondation, est un document de planification qui englobe l'ensemble de la gestion des risques, en mettant l'accent sur la prévention (non dégradation de la situation existante), la protection (action sur l'existant : réduction de l'aléa ou réduction de la vulnérabilité des enjeux) et la préparation (gestion de crise, résilience, prévision et alerte).

Cinq grands objectifs structurent ce document cadre :

- G.O. 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- G.O. 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- G.O. 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés,
- G.O. 4 : Organiser les acteurs et les compétences,
- G.O. 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Par déclinaison de la Directive Inondation et du PGRI, les démarches PAPI sont les outils opérationnels de la mise en œuvre de la Directive Inondation adaptés au contexte local. Les PAPI doivent donc être compatibles avec ces documents cadres supérieurs.

En complément la Directive Inondation a identifié des Territoires à Risques Important d'Inondation (TRI). Un TRI existe sur le secteur d'Albertville. Le périmètre de ce TRI couvre une partie du bassin versant de l'Isère en Tarentaise. Dans le cadre de la Directive Inondation et de la définition de ce TRI d'Albertville, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) a été définie. Cette SLGRI est reprise dans le projet de PGRI 2022 – 2027 et concerne 3 bassins versants (Arly, Tarentaise, Combe de Savoie).

Les objectifs et le programme d'actions du PEP PAPI Isère en Tarentaise rejoignent tous les « grands objectifs » du PGRI et poursuivent de nombreuses dispositions du PGRI. Cette situation s'explique notamment par un investissement du PEP PAPI Isère en Tarentaise sur l'ensemble des axes de prévention des inondations tel que définis dans les PAPI. De plus, des objectifs de la SLGRI du TRI d'Albertville se retrouvent et sont pour certains poursuivis dans le programme d'études préalables au PAPI. Certains sont propres à des missions d'un autre bassin.

Ainsi le projet de PEP PAPI sur la vallée de la Tarentaise respecte et contribue à l'atteinte des objectifs régis par les documents cadres supérieurs en matière de prévention des inondations et contribue à la mise en œuvre de la SLGRI. La compatibilité est respectée avec le PGRI Rhône Méditerranée Corse et la SLGRI du TRI d'Albertville.

4.2. Analyse de compatibilité du PEP PAPI avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée

Le SDAGE constitue le plan de gestion pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau. Ce document cadre vise notamment les objectifs environnementaux suivants :

- L'objectif général d'atteinte du bon état des eaux
- La non-dégradation pour les eaux superficielles et souterraines
- La prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines
- La réduction progressive de la pollution due aux substances dangereuses prioritaires dans les eaux de surface

- Le respect des objectifs des zones protégées, espaces faisant l'objet d'engagement au titre d'autres directives.

Neuf orientations fondamentales (OF) composent le projet de SDAGE 2022-2027 :

- S'adapter aux effets du changement climatique (OF 0),
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité (OF 1),
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques (OF 2),
- Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau (OF 3),
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux (OF 4),
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé (OF 5),
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (OF 6),
- Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et anticipant l'avenir (OF 7),
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (OF 8).

Par définition, la programmation du PEP PAPI contribue notamment à l'atteinte des objectifs des OF 6 et 8. D'autres interactions existent avec les Orientations Fondamentales n° 0 – 1 – 2 - 3 et 4 du SDAGE. Des fiches actions spécifiques aux effets de changement climatique et à la définition du rôle des zones humides dans la régulation hydraulique des inondations sont intégrées au PEP PAP en lien respectivement avec les OF 0 et OF 6. Les objectifs de gestion des OF 1 – 2 et 3 seront notamment pris en compte et recherchés pendant le PEP PAPI. Comme précisé dans les projets de cahier des charges type établis pour la mise en œuvre des études locales (étude de diagnostic et de définition d'actions et études pré-opérationnelles), le développement d'une gestion intégrée sur les risques d'inondation tout en tenant compte des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et les solutions fondées sur la nature sont des objectifs recherchés. A ce titre, la structure porteuse du PAPI portera une animation en ce sens pendant la durée de vie du PEP PAPI. Le PEP prévoit des analyses socio-économiques et des justifications économiques et environnementales systématiques pour les projets d'aménagement structurants.

En lien avec l'OF 4, et comme précisé à plusieurs reprises dans l'actuel dossier de candidature, les collectivités détenant la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise ont engagé des réflexions pour structurer cette compétence et des compétences associées du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de cette orientation fondamentale.

Le tableau suivant présente un extrait des mesures inscrites au projet de PDM du SDAGE sur la période 2022 – 2027 qui sont en lien avec des actions inscrites au PEP PAPI.

MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages

Au travers de la fiche action n°6-1 relative à la gestion hydro éco morphologique de l'Isère et de ses affluents, l'OF 6 et plusieurs objectifs du Programme De Mesures du SDAGE 2022-2027 seront poursuivis dans le cadre du PEP PAPI et permettront de répondre à certaines de ces attentes. Les masses d'eau identifiées dans le SDAGE pour l'application de ces mesures sont en partie ciblées dans la programmation du PAPI. Les masses d'eau inscrites au PEP PAPI qui sont en lien avec le PDM SDAGE sont détaillées ci-dessous. Face à chaque masse d'eau sont spécifiés les fiches actions du PEP PAPI :

- Isère du barrage de Tignes à la confluence avec le Versoyen (fiche action 6-1)
- Isère de la confluence avec le Versoyen au barrage EDF Centron (fiche action 6-1)
- Isère du barrage EDF Centron à la confluence avec Doron de Bozel (fiche action 6-1)
- Isère du Doron de Bozel à l'Arly (fiche action 6-1)
- Doron de Bozel (fiche action 6-1 / 6-4)
- Torrent de l'Ormente (fiche action 1-6 / 6-1)
- Torrent du Ponturin (fiche action 1-6 / 6-1)

Pour les raisons décrites dans cette partie, la stratégie et la programmation de ce PEP PAPI respecte et est compatible avec le SDAGE en vigueur et le projet de SDAGE à venir sur la période 2022-2027.

4.3. Analyse de compatibilité avec les territoires limitrophes

Les territoires ayant une influence directe ou indirecte avec le périmètre du PAPI sont :

- le bassin versant de l'Isère situé en aval de la confluence avec l'Arly : la Combe de Savoie (périmètre du SISARC).
- L'extrémité aval du bassin versant de l'Arly ;
- Et une partie du bassin versant amont de la vallée du doron de Bozel sur le périmètre de la communauté de Communes de Val Vanoise,

► Sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie, et dans un registre similaire à celui de la Tarentaise, les torrents affluents de l'Isère peuvent présenter des bassins de risque qui sont indépendants les uns des autres, sous-entendu que la gestion qui en découle est sans interférence avec un autre site géographique. Ainsi, les interactions entre la Tarentaise et les affluents de la Combe de Savoie ne sont donc pas prépondérantes.

En revanche, l'axe Isère constitue un des liens principal entre les bassins versants de la Tarentaise et de la Combe de Savoie de par les relations naturelles hydrauliques et sédimentaires qui existent entre les deux bassins versants. Toutefois, le cône de déjection de l'Arly, au-delà de créer un « pincement » de la vallée de l'Isère ; marque un changement de configuration notable de la vallée de l'Isère entre ces deux bassins. La pente du lit de l'Isère, la largeur de fond de vallée ou encore les configurations physiques du lit mineur présentent tout de même des différences singulières. En effet, la largeur du lit majeur est inférieure à 1km en amont de la confluence avec l'Arly, alors qu'elle est d'environ 3 km de large en aval immédiat de la confluence avec l'Arly. De la même façon, la pente du lit de la rivière Isère diminue significativement entre l'amont et l'aval de cette confluence. Enfin, en Combe de Savoie, le lit de la rivière Isère est endigué de manière continue, alors que les endiguements et la présence d'ouvrages le long de l'Isère en Basse Tarentaise est ponctuelle et discontinue.

Tout comme sur le bassin de l'Isère en Tarentaise et dans d'autres proportions, l'Isère en Combe de Savoie subit le phénomène de dynamique amoindrie (dépôt massif de matériaux fins dans l'espace inter-digues, développement de la végétation, fermeture progressive du lit actif, banalisation des milieux...). Cette problématique commune tend à densifier les passerelles et les échanges entre les deux bassins versants pour partager d'une part les constats et les éléments de diagnostic et d'autre part à s'informer sur des retours d'expérience. Dans le cadre du plan de pérennisation des travaux en Combe de Savoie, un groupe de travail existe entre l'Etat, EDF et le SISARC. Le SISARC a permis l'intégration de l'APTV dans ce groupe de travail. Cette organisation témoigne des enjeux communs et de la nécessité de maintenir un travail collaboratif sur ce thème.

En complément, deux démarches ont permis de vérifier la cohérence d'intervention des diagnostics et des plans d'action entre les bassins versants de l'Arly, de la Combe de Savoie et de la Tarentaise :

- étude réalisée entre 2012 et 2014 par le groupement ARTELIA-ETRM pour le compte de la DREAL ARA et de l'Agence de l'eau RMC,
- la définition d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation sur le TRI d'Albertville. Cette SLGRI couvre une partie des 3 sous bassins versants.

► Le 28 janvier 2022, l'APTV et la Communauté de Communes de Val Vanoise ont échangé sur le contenu du projet de PEP PAPI Tarentaise et sur la programmation GEMAPI actuelle et à venir de la CCVV. L'objectif est d'évaluer s'il existe des actions qui peuvent avoir une incidence hydraulique et sédimentaire avec les territoires aval. Les services de la CCVV font part des réflexions engagées sur 4 torrents affluents du doron de Bozel en vue de définir des scénarios d'aménagement. Il s'agit des secteurs suivants :

- torrent des Allues dans la traversée de Brides-les-Bains : L'objectif est d'améliorer les conditions d'écoulement hydraulique et sédimentaire dans le centre-ville au droit du cône de déjection du torrent,
- torrent du Bonrieu dans la traversée de Bozel : les réflexions investies visent à restaurer le pavage du lit, à restaurer un espace de régulation sédimentaire sur la partie basse du cône de déjection et à restaurer la continuité écologique au droit de seuils,
- le doron de Champagny au Laisonnay : suite à la crue de 2015, une requalification du site et des reprises d'aménagement sont en phase d'études,
- les ruisseaux du Tir et du Chevelu à Bozel : la stratégie adoptée par la CCVV est de préparer les acteurs à la gestion de crise pour prévenir contre les conséquences des risques torrentiels.

En complément à ces réflexions et études de définition des aménagements, la Communauté des Communes de Val Vanoise réalise des études de danger sur des ouvrages digues en contexte torrentiel en vue de définir des systèmes d'endiguement conformément au décret de 2015. Les secteurs fléchés sont les ouvrages de protection dans les traversées de Pralognan-la Vanoise, de Bozel sur le torrent du Bonrieu, de Brides-les Bains sur le torrent des Allues et sur le secteur du Laisonnay sur la commune de Champagny-la-Vanoise.

Le programme d'intervention en matière de prévention des inondations de la Communauté de Communes de Val Vanoise est donc comparable en termes de typologie d'actions à ceux poursuivis par les autres structures Gemapiennes présentes sur le bassin versant. Outre l'entretien de la végétation qui est réalisé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes, les actions peuvent être qualifiées de locales et sans interférences avec les sites situés plus en aval. Les répercussions hydrauliques et sédimentaires de ces actions vers l'aval sont mineures voire totalement absentes. Ceci est d'autant plus vrai d'une part par l'existence d'une zone de gorge sur le doron de Bozel entre la CCVV et les territoires aval et d'autre part que le doron de Bozel présente un fond de vallée très étroit avec des bassins de risque présents qui sont indépendants les uns des autres.

Au regard de ces analyses, le programme d'études préalables au PAPI Tarentaise ne présente pas d'interférences avec les programmes d'intervention en cours des territoires limitrophes. Bien au contraire, des sujets de gestion des cours d'eau sont convergents à l'image de l'intérêt commun à agir pour lutter contre la fermeture des lits ou à trouver des mutualisations techniques sur des sujets et des problématiques similaires (gestion des ouvrages digues en contexte torrentiel, gestion torrentielle...).

Annexe 1 : Lettres d'engagement des maîtres d'ouvrages qui ont inscrits des actions dans le PEP PAPI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HAUTE TARENTEAISE

8 rue Saint Pierre BP n°1 – 73 707 SÉEZ cedex
04.79.41.01.63 - contact@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

Dossier de candidature du PAPI Isère en Tarentaise

Lettre d'engagement de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Je, soussigné Monsieur AMET Yannick, représentant la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, m'engage à réaliser, sous réserve de la validation du Programme d'Etudes Préalable au PAPI « Isère en Tarentaise » (PEP PAPI), et en partenariat avec l'Assemblée de Pays Tarentaise, structure porteuse du PAPI, les actions suivantes pendant la durée du PEP PAPI :

- Etudes de diagnostic et de définition d'actions (Torrent du Nantet dans la traversée de Bourg Saint Maurice / Le Nant Cruet / Torrent de la Davie aux Brévières / Torrent du Cudray-Ste Foy Tarentaise)
- Etudes de définition d'un système d'endiguement, avec réalisation d'une étude de danger (Torrent de la Ravoire / Secteur des Chapleux)
- Etudes socio-économiques (type Analyse Coût Bénéfice / Analyse Multi-Critère) selon les besoins identifiés en cours de procédure, fiche action dédiée.

Les descriptions des opérations sont détaillées dans les fiches actions au présent dossier de candidature. Le montant associé à ces actions est évalué à 230 000 € HT, avec une participation financière de la Communauté des Communes de Haute-Tarentaise de 115 000 € HT.

Fait à Séez
Le 09/02/2022

Yannick AMET
Président

Communauté de commune Les Versants d'Aime
1002 avenue de Tarentaise – 73210 AIME-LA-PLAGNE

Dossier de candidature du PAPI Isère en Tarentaise

Lettre d'engagement de la Communauté de Communes des Versants d'Aime

Je, soussigné Lucien SPIGARELLI, président de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, m'engage à réaliser, sous réserve de la validation du Programme d'Etudes Préalable au PAPI « Isère en Tarentaise » (PEP PAPI), et en partenariat avec l'Assemblée de Pays Tarentaise, structure porteuse du PAPI, les actions suivantes pendant la durée du PEP PAPI :

- Etudes de diagnostic et de définition d'actions (Traversée d'Aime par l'Ormente / Traversée de Landry par le Ponchurin / Torrent du Villard à Landry)
- Etudes pré-opérationnelles (Versant de Montchavin les Coches / Torrent du Poncet à Nancroix / Nant Fesson et Ponchurin au Pont Baudin),
- Etudes de définition d'un système d'endiguement, avec réalisation d'une étude de danger (Nant Fesson et Ponchurin au Pont Baudin / Dignes de la STEP à Aime / Digue des Granges de Bellentre),
- Etude de réduction de la vulnérabilité / gestion de crise sur l'Isère au niveau de la ZAC des îles d'Aime

Si nécessaire, des études socio-économiques (type Analyse Coût Bénéfice / Analyse Multi-Critère) pourront être engagées, en fonction des besoins identifiés en cours de procédure.

Les descriptions des opérations sont détaillées dans les fiches actions au présent dossier de candidature. Le montant associé à ces actions est évalué à 436 000 €, avec une participation financière de la Communauté des Communes des Versants d'Aime de 218 000 €.

Fait à Aime la Plagne
Le 02/03/2022

Le Président de la Communauté de
Communes des Versants d'Aime
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002 AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX



Monsieur le Président
Assemblée Pays de Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133 Quai Saint Réal
73600 MOUTIERS

Objet : Lettre d'engagement de la CCCT pour le dossier de candidature du PAPI Isère en Tarentaise

Je, soussigné Daniel Burlet, vice-président en charge des cours d'eau et de la GEMAPI, représentant de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, m'engage à réaliser, sous réserve de la validation du Programme d'Etudes Préalable au PAPI « Isère en Tarentaise » (PEP PAPI), et en partenariat avec l'Assemblée de Pays Tarentaise, structure porteuse du PAPI, les actions décrites au verso de ce présent courrier pendant la durée du PEP PAPI.

Les descriptions des opérations sont détaillées dans les fiches actions au présent dossier de candidature. Le montant associé à ces actions est évalué à 558 000 € TTC, avec une participation financière de la Communauté des Communes Cœur de Tarentaise de 279 000 €.

Fait à Moutiers
Le mardi 8 février 2022

Daniel Burlet
Vice-Président cours d'eau et Gemapi
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise



Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
Maison de la Coopération Intercommunale
133, Quai Saint Réal – 73600 Moutiers
Tél : 04 79 24 41 41 / Fax : 04 79 22 81 33
contact@coeurdetarentaise.fr
www.coeurdetarentaise.fr

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEP PAPI PAR LA CCCT - février 2022

Actions	Secteurs	Montant HT	Montant TTC
Etudes de diagnostic et de définition d'actions	Le Boilet	30 000	36 000
	Le Nant Gelé	20 000	24 000
	Ruisseaux de Praranger, des Combettes, des Granges, des Terrets, de Cartagnoulaz et Loy	40 000	48 000
	Torrent des Borgnes	35 000	42 000
	Ruisseau des Plans et de l'Etélé aux Ménuires / Ruissellements sous le télésiège des Ménuires/ Ruisseau des Allamands et ruisseau de Reynaud dans la traversée du hameau de Levassaix (Les Menuires et Levassaix)	40 000	48 000
Etudes de définition d'un système d'endiguement, avec réalisation d'une étude de danger	Bettaix (Les Belleville)	60 000	72 000
Etudes pré-opérationnelles (AVP / AVD, PRO, DLE, ...)	Traversée du Bettaix par le Doron de Belleville	30 000	36 000
	Confluence des Dorons de Belleville et de Bozel dans la traversée de Salins et Moûtiers	120 000	144 000
	Doron de Belleville et Torrent des Encombres à Villarenger	20 000	24 000
	Traversée du centre de Moûtiers par l'Isère et le Doron de Bozel	30 000	36 000
	Le Boilet	20 000	24 000
	Le Nant Gelé	20 000	24 000
	TOTAL MONTANT € TTC	465 000	558 000

Monsieur le Président
Assemblée Pays Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133 Quai Saint Réal
73600 MOUTIERS

Grand-Aigueblanche, le 16 février 2022

Nos Réf : AP/EA 220024

OBJET : Lettre d'engagement de la CCVA pour le dossier de candidature du PAPI Isère en Tarentaise

Je, soussigné André Pointet, président de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA), m'engage à réaliser, sous réserve de la validation du Programme d'Etudes Préalable au PAPI « Isère en Tarentaise » (PEP PAPI), et en partenariat avec l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, structure porteuse du PAPI, les actions décrites au verso du présent courrier, pendant la durée de vie du PEP PAPI.

La description des opérations sont détaillées dans les fiches actions au présent dossier de candidature. Le montant associé à ces actions est évalué à 426 000 € TTC, une avec une participation financière de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche de 213 000 €.

Le Président,

André POINTET

RÉCAPITILATIF DES ACTIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEP PAPI PAR LA CCVA – février 2022

Actions	Secteurs	Montant HT	Montant TTC
Etude de diagnostic et de définition d'actions	Isère Torrent de Glaize à Notre-Dame-de-Briançon	55 000 €	66 000€
	Isère dans la traversée d'Aigueblanche	45 000 €	54 000 €
Régularisation d'un système d'endiguement avec réalisation d'une étude de dangers	Isère à Notre-Dame-de-Briançon	85 000 €	102 000 €
	Isère au Plan du Truy	60 000 €	72 000 €
	Sécheron amont	60 000 €	72 000 €
Expertise préalable à une régularisation de système d'endiguement	Sécheron aval, proche de sa confluence avec l'Isère	10 000 €	12 000 €
	Colomban au niveau du hameau de Crozat	20 000 €	24 000 €
	Isère à Feissons (Digue Ent. Monin)	20 000 €	24 000 €
	TOTAL MONTANT €	355 000 €	426 000 €



3

Localisation	Descriptif de l'action	Fiche action	Montant prévisionnel HT	TTC	Subvention Etat PAPI	Montant autofinancement ARLYSERE
ROGNAIX- Isère dans le secteur du plan d'eau et des scieries	Etude diagnostic et définition d'actions de réduction de la vulnérabilité	1.10	35 000 €	42 000 €	50% Etat sur montant TTC	21 000 €
St PAUL/ROGNAIX – torrents du Moulin et du Bayet	Régularisation des systèmes d'endiguement	1.15	70 000 €	84 000 €	50% Etat sur montant HT	49 000 €
CEVINS / LA BATHIE – Isère entre le pont de Cevins et la confluence avec le Bénétant	Etude diagnostic et définition d'actions de réduction de la vulnérabilité	1.10	70 000 €	84 000 €	50% Etat sur montant TTC	42 000 €
	Régularisation du système d'endiguement Claudius Poux	1.15	40 000 €	48 000 €	50% Etat sur montant HT	28 000 €
ESSERTS BLAY / LA BATHIE - Isère entre la Coutelle et la zone des Vernay	Etude diagnostic et définition d'actions de réduction de la vulnérabilité	1.10	70 000 €	84 000 €	50% Etat sur montant TTC	42 000 €
TOURS EN SAVOIE / ALBERTVILLE – ruissellement et torrents du versant	Etude diagnostic et définition d'actions de réduction de la vulnérabilité	1.10	30 000 €	36 000 €	50% Etat sur montant TTC	18 000 €
TOURS EN SAVOIE / ALBERTVILLE – Torrent du St Clément : aménagement de la plage de dépôt aval	Etudes opérationnelles (projet, dossier réglementaire, foncier)	6.5	30 000 €	36 000 €	50% Etat sur montant HT	21 000 €
ESSERTS BLAY / ALBERTVILLE Isère : chemin des espagnols	Etudes opérationnelles (projet, dossier réglementaire, foncier)	6.6	30 000 €	36 000 €	50% Etat sur montant HT	21 000 €
Total prévisionnel sur la durée de la phase d'études préalables du PAPI Isère en Tarentaise 2022-2024			375 000 €	450 000 €	208 000 €	242 000 €

Annexe 2 : Tableau financier détaillé du PEP PAPI

	Axe 0 : Animation												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
0 _ 1	Animation, suivi et mise en œuvre du programme d'études préalables	APTV	398 115 €	477 738 €	TTC	258 658	54%	208 796 €	44%			10284	2%
0 _ 2	Analyse environnementale et justification économique du projet de PAPI complet	APTV / EPCI-FP	83 333 €	100 000 €	TTC	50 000	50%	50 000	50%				
	TOTAL		481 448 €	577 738 €	TTC	308 658	53%	258 796	45%			10284	2%
	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience de risque												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
1 - 1	Améliorer la connaissance sur les aléas et les enjeux	APTV											
1 _ 2	Opérations visant à amélioration la conscience du risque d'inondation	APTV	12 500 €	15 000 €	TTC	7 500 €	50%			7 500 €	50%		
1 _ 3	Mise à jour des DICRIM (10 communes)	communes	4 167 €	5 000 €	TTC	2 500 €	50%			2 500 €	50%		
1 _ 4	Prise en compte des effets du changement climatique pour la caractérisation des aléas torrentiels	APTV											
1 _ 5	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les crues torrentielles sur le territoire de la CCHT	CCHT	100 000 €	100 000 €	HT	50 000 €	50%			50 000 €	50%		
1 _ 6	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les crues torrentielles sur le territoire de la COVA	COVA	75 000 €	75 000 €	HT	37 500 €	50%			37 500 €	50%		
1 _ 7	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les inondations et les crues torrentielles sur le territoire de la CCCT	CCCT	165 000 €	198 000 €	TTC	99 000 €	50%			99 000 €	50%		
1 _ 8	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les inondations et les crues torrentielles sur le territoire de la CCVA	CCVA	100 000 €	120 000 €	TTC	60 000 €	50%			60 000 €	50%		
1 _ 9	Etudes de diagnostic et de définition d'un programme d'actions pour gérer les inondations et les crues torrentielles sur le territoire d'Arlysière	Arlysière	205 000 €	246 000 €	TTC	123 000 €	50%			123 000 €	50%		
1 _ 10	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la CCHT	CCHT	130 000 €	130 000 €	HT	65 000	50%			65 000	50%		
1 _ 11	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la COVA	COVA	200 000 €	200 000 €	HT	100 000	50%			100 000	50%		
1 _ 12	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la CCCT	CCCT	60 000 €	60 000 €	HT	30 000	50%			30 000	50%		
1 _ 13	Régularisation des systèmes d'endiguement sur la CCVA	CCVA	205 000 €	205 000 €	HT	102 500	50%			102 500	50%		
1 _ 14	Régularisation des systèmes d'endiguement sur Arlysière	Arlysière	110 000 €	110 000 €	HT	55 000	50%			55 000	50%		
1 _ 15	Expertise préalable sur des ouvrages digues	CCVA	50 000 €	50 000 €	HT	25 000	50%			25 000	50%		
	TOTAL		1 416 667 €	1 514 000 €		757 000 €	50%			757 000 €	50%		
	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
2 _ 1	Améliorer l'appropriation des dispositifs existants par les acteurs	APTV											
2 _ 2	Elaboration des cartes de zones inondables potentielles (ZIP) et ajustement des niveaux de vigilance du SPC sur le tronçon Isère Basse Tarentaise	DREAL ARA (SPC)	XXXX	A définir	TTC					XXXX	100%		
2 _ 3	Etude d'opportunité des dispositifs de surveillance et de prévision	APTV	41 667 €	50 000 €	TTC	25 000 €	50%			25 000 €	50%		
	TOTAL		41 667 €	50 000 €		25 000 €	50%			25 000 €	50%		
	Axe 3 : Alerte et gestion de crise												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
3 _ 1	Organiser des sessions d'information sur les dispositifs de gestion de crise	APTV et communes	8 333 €	10 000 €	TTC	10 000	100%						
3 _ 2	Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise existants	APTV	33 333 €	40 000 €	TTC	40 000	100%						
	TOTAL		41 667 €	50 000 €		50 000 €	100%						
	Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
4 _ 1	Coordination des missions de prévention des inondations avec les documents d'urbanisme	APTV	23 333 €	28 000 €	TTC	14 000 €	50%			14 000 €	50%		
4 _ 2	Elaboration et révision de Plans de Prévention des Risques	ETAT											
	TOTAL		23 333 €	28 000 €		14 000 €	50%			14 000 €	50%		
	Axe 5 : réduction de la vulnérabilité et des biens et des personnes												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
5 _ 1	Organiser des sessions d'information et de sensibilisation sur les mesures de réduction de la vulnérabilité	APTV	2 917 €	3 500 €	TTC	1 750	50%			1 750	50%		
5 _ 2	Etude de définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin versant	APTV	25 000 €	30 000 €	TTC	15 000	50%			15 000	50%		
5 _ 3	Réduction de la vulnérabilité sur l'Isère au niveau de la ZAC des îles d'Aime	COVA	30 000 €	36 000 €	TTC	18 000	50%			18 000	50%		
	TOTAL		57 917 €	69 500 €		34 750	50%			34 750	50%		
	Axe 6 : Ralentissement des écoulements												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
6 _ 1	Gestion hydro éco morphologique de l'Isère et de ses principaux affluents	APTV	180 000 €	216 000 €	TTC	54 000 €	25%			108 000 €	50%	54 000 €	25%
6 _ 2	Rôle des zones humides pour la prévention des inondations	APTV											
6 _ 3	Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire de la COVA	COVA	125 000 €	125 000 €	HT	62 500 €	50%			62 500 €	50%		
6 _ 4	Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire de la CCCT	CCCT	240 000 €	240 000 €	HT	120 000 €	50%			120 000 €	50%		
6 _ 5	Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire d'Arlysière	Arlysière	60 000 €	60 000 €	HT	30 000 €	50%			30 000 €	50%		
	TOTAL		605 000 €	641 000 €		266 500 €	42%			320 500 €	50%	54000	8%
	Axe 7 : gestion des ouvrages de protection												
Référence de l'action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT / TTC	Maître d'ouvrage	% part.	Etat (BOP 181)	% part.	Etat (FPRNM)	% Part.	Agence de l'eau	% part.
7 _ 1	Inventaire des ouvrages ayant un rôle pour la prévention des inondations	APTV											
7 _ 2	Définir les modalités d'organisation et de gestion des systèmes d'endiguement	APTV	12 500 €	15 000 €	TTC	7 500 €	50%			7 500 €	50%		
	TOTAL		12 500 €	15 000 €		7 500 €	50%			7 500 €	50%		

SYNTHESE											
AXE	COUT (HT)	COUT global		Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.
Animation	481448	577738		308658	53%	258796	45%	0	0%	10284	2%
Axe 1	1416667	1 514 000 €		757000	50%	0	0%	757000	50%	0	0%
Axe 2	41667	50000		25000	50%	0	0%	25000	50%	0	0%
Axe 3	41667	50000		50000	100%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 4	23333	28000		14000	50%	0	0%	14000	50%	0	0%
Axe 5	57917	69500		34750	50%	0	0%	34750	50%	0	0%
Axe 6	605000	641000		266500	42%	0	0%	320500	50%	54000	8%
Axe 7	12500	15000		7500	50%	0	0%	7500	50%	0	0%
TOTAL	2680198	2 945 238 €		1 463 408 €	50%	258 796 €	9%	1 158 750 €	39%	64284	2%